

Iwacu

Les voix du Burundi

IWACU N°640 – Vendredi 18 juin 2021 – 2000 Fbu

Quartier INSS, Avenue Mwaro n°18 Bujumbura - Burundi Tél. : 22258957

Une année de pouvoir d'Evariste Ndayishimiye

Un bilan mitigé



© Droits réservés

POLITIQUE



Chronique sur les messages de haine : la peur de l'autre peut être fatale

P.6

ÉCONOMIE



Synergie des médias : Former pour la rue ?

P.9

DROITS DE L'HOMME



Interview exclusive avec Bernard Ntahiraja

P.14

Restez informés sur l'actualité du Burundi via le site IWACU en suivant ces liens :

<https://www.iwacu-burundi.org> ou <https://iwacu.global.ssl.fastly.net/> ou <https://iwacu.collateral-freedom.org/>

Editorial



Covid-19. Lever l'équivoque

Par **Léandre Sikuyavuga**
Directeur des Publications

En vue de faire face à la propagation de la Covid-19 par des gens en provenance de l'extérieur, le gouvernement avait fermé des frontières terrestres et maritimes, même si certaines sont restées poreuses. Une quarantaine obligatoire de quatre jours pour les voyageurs entrant au Burundi via l'aéroport Melchior Ndadaye était en vigueur depuis quelques temps. Ces mesures avaient été décriées par une opinion au regard de leurs conséquences économiques et sociales. Certaines personnes jugeaient que fermer les frontières dans l'espoir de se prémunir contre l'arrivée d'un virus était inefficace : « On a affaire à une maladie qui a beaucoup de formes très faiblement symptomatiques, voire asymptomatiques. Il y a aussi des personnes en état d'incubation, qui n'ont pas encore les symptômes, mais qui vont les avoir quelques jours plus tard. » Pour d'autres la fermeture des frontières protège quand le risque est lointain pour éviter la contamination intérieure. Mais s'il est proche, c'est-à-dire si la contagion s'est propagée, c'est déjà trop tard.

Depuis quelques jours, des mesures de réouverture des frontières ont été progressivement prises « afin de minimiser l'impact socio-économique de la pandémie de la Covid-19 ». La frontière terrestre avec la RD Congo a été réouverte depuis le 1er juin 2021 et les postes de Kobero et de Mugina frontaliers avec la Tanzanie ont été réouverts depuis le 14 juin 2021. Le même jour, le Comité national de gestion de la Covid-19 a pris la décision de supprimer la quarantaine obligatoire pour les personnes entrant au Burundi. « Tout voyageur sera désormais dépisté à l'aéroport et recevra les résultats 24 heures après, celui qui sera testé positif à la covid-19, ira prendre son traitement au site placé au Bon accueil » a annoncé son président.

La population s'est réjouie de l'annonce de ces mesures. Cependant, certains individus ont interprété la levée de ces mesures comme synonyme de fin de la maladie à coronavirus. Or, le Burundi, comme le reste du monde, fait toujours face à la pandémie de Covid-19. On peut noter un recul, comme le disent les officiels, mais le virus rode encore autour de nous. Le rapport de situation sur la réponse à la pandémie due au coronavirus publié le 11 juin 2021 précise que la situation épidémiologique du Burundi continue d'être marquée par la persistance de la transmission communautaire. « La moyenne journalière des nouveaux cas rapportés depuis le début de l'année 2021 est maintenue à 27 cas positifs par jour avec plus de 90% de cas de transmission locale contre la moyenne journalière de 3 cas confirmés au cours de toute l'année 2020. »

Il est du devoir des autorités habilitées de corriger le tir, de ne pas baisser la garde. Tout équivoque doit être levé. Le respect scrupuleux des mesures et gestes barrières de prévention revêt toujours un caractère impérieux surtout dans les lieux de rassemblement. Par ailleurs, l'ouverture des frontières devra être suivie par des mesures d'accompagnement dont le dépistage systématique de la Covid-19.

En coulisse Sur le vif

Annnonce de la fin de l'enregistrement et le transfert des joueurs

Lundi 14 juin, la Fédération de Football du Burundi (FFB) a annoncé que l'enregistrement et le transfert des joueurs va se clôturer le 19 août. Pour les transferts nationaux, l'opération prendra fin cinq jours avant le début du championnat.

Célébration de la fête de la musique

Jean Yves Carnino, directeur de l'Institut Français de Bujumbura (IFB) a indiqué, ce mercredi 16 juin, que pour la première fois au Burundi, un groupe de tambourinaires vivant avec handicap marquera l'ouverture de la fête de la musique, prévue ce 21 juin. Elle se tiendra en pleine Chaussée du Prince Louis Rwagasore en face de l'IFB, de 15h 30 à 20 h.

Immatriculation des bateaux de pêche sur le lac Tanganyika

Mardi 15 juin, Jacques Bigirimana, directeur général de l'Autorité maritime a décidé, que tous les bateaux de pêche sur le lac Tanganyika doivent avoir des documents y compris la plaque d'immatriculation. Ainsi, chaque bateau payera 105 dollars américains.

↑ En hausse

Guy-Orly Iradukunda, tennisman

© Droits réservés



Pour avoir remporté, le 12 juin, son premier titre dans le tournoi M15 de Monastir en Tunisie.

↓ En baisse

Les administratifs de la mairie de Bujumbura

Pour avoir appliqué le deux poids deux mesures dans la démolition des kiosques construits anarchiquement.

Ours

Directeur des Publications:
Léandre Sikuyavuga
Directeur des Rédactions:
Abbas Mbazumutima
Secrétaire de Rédaction:
Guibert Mbonimpa

Rédaction :
Agnès Ndirubusa
Alphonse Yikeze
Pacifique Gahama
Fabrice Manirakiza
Félix Haburiyakira
Clarisse Shaka
Rénovat Ndashinze
Hervé Mugisha
Egide Nikiza
Jérémie Misago
Audrey Mariette Rigumye
Egide Harerimana
Elvis Mugisha
Emery Kwizera
Christine Kamikazi

WebTV :
Eddy Hatangimana
Dorine Niyungeko
Fabrice Nzohabonayo

Equipe technique :
Danny Nzeyimana
Ernestine Akimana
Aubin Hicuburundi
Anaïs Hashazinka
Térence Mpozenzi

Un chiffre

105.993.995.058
BIF

est le coût global de la feuille de route pour la mise en œuvre du Projet de réhabilitation, modernisation et extension de la Société sucrière du Moso (SOSUMO)

Source : Présidence de la République du Burundi

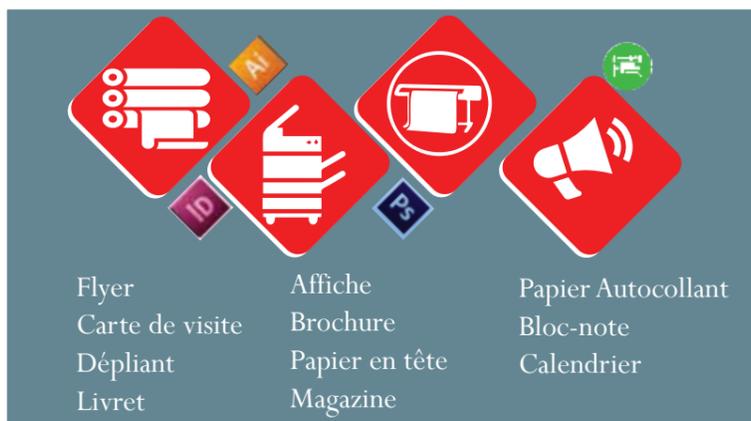
Une pensée

« On n'est jamais jugé sur un bilan, mais toujours sur sa capacité à se projeter dans l'avenir ».

Philippe Douste-Blazy, homme politique français



IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE
FINITION, INFOGRAPHIE ET PRÉ-PRESSE



Quartier INSS, Av. Mwaro N°18, Tél: 22 27 82 21

Bilan

Un an de pouvoir d'Evariste Ndayishimiye

Au moment où le pouvoir du président Evariste Ndayishimiye souffle sa première bougie, l'heure est au bilan. Bon nombre d'observateurs parlent d'un bon départ malgré quelques ratés. Il a suscité de l'espoir dans pas mal de domaines et fait des promesses dans ses discours qu'il va falloir tenir. Ces observateurs semblent vouloir le prendre au mot et l'attendent au tournant. Zoom sur son bilan.

Peut mieux faire

Dialogue avec l'opposition, réchauffements des liens entre Gitega et Kigali, reprise du dialogue avec l'UE, ... L'année politique du chef de l'Etat a été faite de multiples faits et rebondissements. A cette occasion, Iwacu a donné la parole à des politiques et des activistes de la société civile. Ils dressent un bilan présidentiel contrasté.

Mercredi 06 janvier 2021, le président Evariste Ndayishimiye a mené une rencontre avec tous les représentants des partis politiques pour « un échange de vœux ».

Dans son discours, le président de la République est revenu sur la lutte contre la corruption, en sollicitant l'aide des leaders politiques dans la dénonciation des cas de corruption. « Vous êtes une classe qui fait partie de l'élite du pays, donc vous êtes au courant de ce qui se passe dans le pays ».

Au nom des invités, Pierre Claver Nahimana, président du parti Sahwanya Frodebu, a remercié le chef de l'Etat pour cette initiative et a émis le souhait de voir les responsables des partis politiques consultés sur les grandes questions de la nation.

De son côté, le ministre en charge de l'Intérieur Gervais Ndirakobuca a rencontré les leaders des partis politiques en présence des gouverneurs de province. C'était le mardi 23 mars 2021 à Bugarama dans la province de Muramvya.

A l'issue de cette réunion, il a été demandé à l'administration de faire tout son possible afin de renforcer sa bonne collaboration avec les leaders des partis politiques. Il a aussi été recommandé d'améliorer la loi régissant les partis politiques pour réellement connaître les partis de l'opposition et comment ces derniers peuvent contribuer au développement du pays.

Aux leaders des partis politiques,

il leur a été demandé d'être exemplaires dans la consolidation de la démocratie à partir déjà de leurs propres partis politiques. Il leur a ensuite été recommandé de renforcer leur cohabitation pacifique par le recours à une communication non violente et à la tolérance politique dans leur diversité afin qu'ils soient les premiers à aider le peuple à atteindre le bien-être.

Réchauffement des relations entre Gitega et Kigali

Le 20 octobre 2020, le ministre burundais des Affaires Etrangères et de la Coopération au développement, Albert Shingiro a effectué une visite de travail au Rwanda.

Il a été accueilli par son homologue rwandais, Vincent Biruta, sur la frontière commune de Gasenyi-Nemba. « Cette rencontre rentre dans le cadre de la volonté partagée d'évaluer l'état des relations bilatérales entre les deux pays voisins et de convenir sur les modalités de leur normalisation. »

Peut-on lire dans un communiqué conjoint sorti après la rencontre.

Les deux ministres ont noté l'existence des relations historiques entre les deux pays ainsi que les défis auxquels elles font face depuis 2015 à nos jours. Ils se sont convenus de la nécessité à poursuivre



Le président Ndayishimiye en compagnie de tous les représentants des partis politiques réunis au Palais Ntare Rushatsi pour des échanges de vœux en date du 6 janvier

les contacts afin de normaliser ces relations.

Le 24 novembre, la présidence de la République du Burundi a sorti un communiqué faisant état d'une rencontre entre le président Ndayishimiye et Huang Xi, l'envoyé spécial de l'ONU dans la région des Grands Lacs. Selon ce communiqué, Kigali a la ferme volonté de remettre les présumés putschistes aux autorités burundaises. D'après ce même communiqué,

« Le plus grand point de discordance entre le Burundi et le Rwanda est que ce dernier héberge de présumés putschistes. »

Kigali voudrait le faire par l'entremise d'un mécanisme ou d'un pays médiateur.

Le communiqué précise également que le plus grand point de discordance entre le Burundi et le Rwanda est que ce dernier héberge ces présumés putschistes.

Le 24 mars, trois radios burundaises en exil travaillant depuis Kigali, Humura, Inzamba et Radio TV Renaissance ont été sommées par les autorités rwandaises d'arrêter leurs activités. « Nous nous y attendions », a indiqué à Iwacu un des trois responsables sous couvert d'anonymat.

« Nous savons qu'il y a un dialogue politique en cours entre les deux pays. Gitega a demandé l'arrêt de nos émissions depuis le territoire rwandais », a encore précisé, sans plus de précision, le directeur interrogé.

Pour rappel, en mai 2015, après leur destruction au Burundi, les trois médias s'étaient organisés depuis le Rwanda et diffusaient en ligne, notamment via WhatsApp, plusieurs programmes dont des journaux quotidiens en français et en kirundi.

Plusieurs déplacements à l'étranger

En compagnie de son épouse, le chef de l'Etat a effectué une visite en Tanzanie en date du 19 septembre. Au cours de ce voyage, les chefs d'Etat Evariste Ndayishimiye et feu John Pombe Magufuli se sont réjouis des bonnes relations et de longue date qui existent entre le Burundi et la Tanzanie. Ils se sont convenus de consolider davantage ces relations à travers le commerce, la facilitation de la circulation des biens et des personnes par la mise en place des infrastructures et équipements modernes de transport.

« L'Afrique n'a jamais été pauvre, elle a été distraite par d'autres civilisations », a déclaré le président burundais Evariste Ndayishimiye dans son discours prononcé lors de la rencontre



Le président Evariste Ndayishimiye et le président Paul Kagame

bilatérale avec son homologue de la Guinée équatoriale, le 2 novembre 2020, à Malabo.

Lors de cette visite à son homologue Teodoro Obiang Nguema Mbassogo, quatre accords de coopération ont été signés entre le ministre des Affaires Etrangères de la Guinée équatoriale, Siméon Oyono Esono Angue et son homologue burundais, Albert Shingiro.

Il s'agit de l'accord d'exemption réciproque de visa pour les titulaires de passeport diplomatique et de service, un accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements entre les deux gouvernements, un accord commercial ainsi qu'un accord dans le domaine maritime. Ce voyage qui a débuté le 2 novembre, aura duré cinq jours.

Vingt jours après, c'était au tour du Gabon de voir atterrir le président burundais. Motif de ce voyage ? La participation au 18ème Sommet de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale qui a analysé notamment les questions de paix et de sécurité dans les 11 pays membres de ladite communauté. La libre circulation des personnes et des biens, la gestion de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 faisaient partie du menu des discussions.

Du 23-26 mars, le président Ndayishimiye était en Egypte. « *L'Egypte et le Burundi signent des mémorandums d'entente en matière de tourisme, de l'enseignement, de la culture et de la communication* », pouvait-on lire sur le compte twitter de la présidence.

Selon le même tweet, un accord relatif à l'exemption de visas pour passeports diplomatiques et de service ainsi qu'un autre pour l'exécution intégrée des ressources hydriques au Burundi ont été signés.

Les délégations burundaise et égyptienne, sous la direction des chefs d'Etat égyptiens et burundais, ont aussi mené des discussions sur l'investissement, le transfert des technologies, des projets sur le lac Tanganyika, l'appui de l'Egypte dans le domaine des infrastructures et de la santé, ... Au menu de ce voyage, un entretien avec le président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi.

Du 29 au 31 mars, le chef d'Etat Ndayishimiye s'est rendu en Centrafrique où il s'est entretenu avec les troupes du sixième contingent burundais de la MINUSCA « en vue de rehausser leur moral ».

Le 11 mai 2021, Evariste Ndayishimiye s'est envolé en direction de l'Ouganda pour une visite officielle de trois jours.

Accompagné par son épouse, le président Ndayishimiye a pris part aux cérémonies d'investiture, le 12 mai, du président Yoweri Kaguta Museveni, au pouvoir depuis 1986.

Ce voyage est intervenu après celui effectué au Congo-Brazzaville, du 15 au 16 avril, pour participer aux cérémonies d'investiture du président Denis Sassou Nguesso.

En date du 31 mai, le chef de l'Etat burundais a effectué une visite d'Etat de deux jours au Kenya où il a participé aux célébrations nationales du "Madaraka Day", jour de l'Indépendance nationale qui a eu lieu le 1er juin 1963.

Dans le cadre des relations bilatérales entre le Burundi et le Kenya, les deux dirigeants ont placé « le partage d'expertises » au centre du nouveau cap franchi par les relations burundo-kényanes et c'est dans ce cadre que les deux chefs d'Etat ont inauguré et visité ensemble le chantier naval de Kisumu dont les autorités burundaises ont dit vouloir s'inspirer dans la promotion du transport maritime au Burundi.

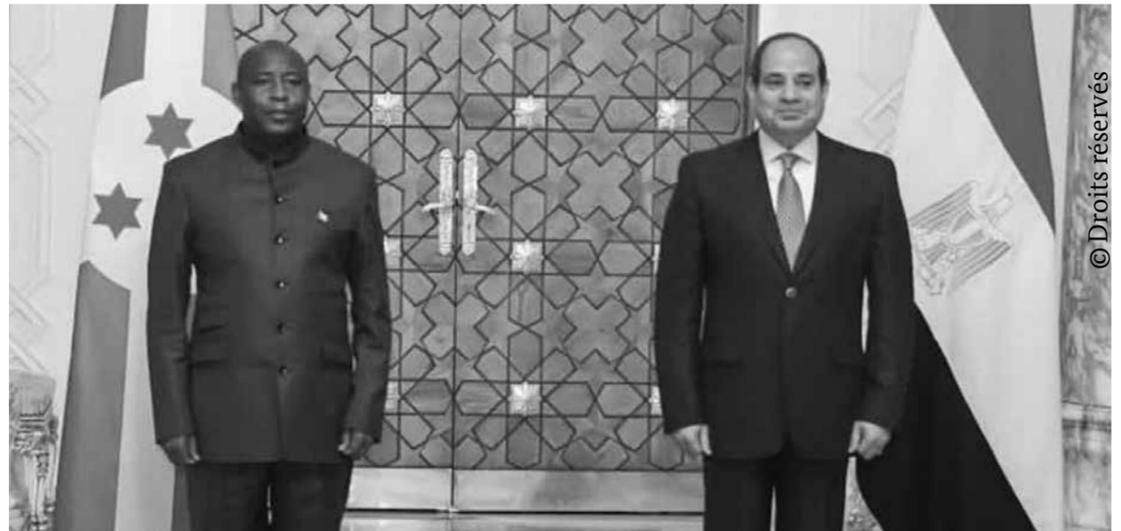
Gitega et l'UE, une relation en dents de scie

Depuis l'accession d'Evariste Ndayishimiye au pouvoir, les contacts se sont multipliés. Le 7 décembre 2020, le président Ndayishimiye a reçu en audience l'ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi, Claude Bochu, en compagnie des ambassadeurs d'Allemagne, de Belgique et de France.

Manifestement ravi de cette rencontre, M. Bochu a parlé « d'un climat amical » qui a imprégné les échanges. Il a précisé avoir discuté des domaines prioritaires pour le chef de l'Etat : santé, éducation, lutte contre l'impunité, développement agricole, sécurité alimentaire, mais aussi création d'emplois. Claude Bochu a précisé que l'UE est disposée à soutenir le Burundi dans ces domaines.

A l'occasion de son message de vœux pour le Nouvel an, l'Union des vingt-sept s'est félicitée « de la réciprocité dans le réchauffement des relations avec le Burundi ».

Et de souligner que l'UE et ses



Lors de sa visite au Caire, le président Ndayishimiye s'est entretenu avec son homologue égyptien Abdel Fattah Al-Sissi

Etats membres ont fait à plusieurs reprises des gestes d'ouverture. Ce qui a abouti à la reprise de la coopération financière de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Le 2 février : discours de courtoisie qui cache mal les dissensions entre l'UE et le Burundi

Dans son allocution au moment où la température dans les relations entre le Burundi et l'UE et ses Etats membres "commence à remonter". « *Nous sommes confiants que cette température atteindra le niveau normal de réchauffement au terme de ce dialogue que nous entamons aujourd'hui avec une détermination et des*

volontés partagées ».

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement a souligné qu'il faut se libérer du passé. « *En tant que partenaires de longue date, nous devons éviter de rester prisonniers du passé pour pouvoir avancer ensemble dans une même vision et approche* ».

Et de recommander l'accélération de ce processus de dialogue : « *Nous n'avons pas le droit de traîner dans cet exercice de dialogue. Nous devons décoller nos pieds du sol et travailler d'arrache-pied afin de conclure ce dialogue dans les plus brefs délais* ».

Pour le gouvernement, tout doit être fait pour atteindre des résultats



Le ministre Albert Shingiro et l'ambassadeur de l'UE au Burundi, Claude Bochu, lors du premier round du dialogue en date du 2 février

rapidement. « *Avancer, ce n'est pas regarder constamment en arrière, ou de graviter autour des mêmes points comme une poulie. Avancer signifie plutôt progresser, faire des pas en avant pour s'approcher du point d'achèvement* ».

Et d'inviter ses partenaires européens à un jugement positif sur le bilan du gouvernement burundais : « *Je vous invite à une lecture juste des efforts et avancées significatifs que le Burundi a déjà enregistrés dans tous les domaines de la vie nationale et de les apprécier à leur juste valeur* ».

Du côté de l'ambassade de l'UE au Burundi, c'est l'appel à un dialogue des petits pas qui fut lancé. Pour ce faire, Claude Bochu a cité Robert Louis Stevenson, poète et écrivain écossais : « *L'essentiel est le cheminement* ».

Pour M. Bochu, le cheminement est le leitmotiv des dialogues politiques. « *C'est quelque chose qui existe dans une relation et les partenaires se voient et échangent sur des sujets divers. Donc, c'est ensemble qu'ils cheminent* ».

C'est dans le cadre du processus de ce « réchauffement » des relations diplomatiques entre le Burundi et l'Union Européenne et ses Etats membres, à l'invitation de l'Union Européenne, le ministre burundais des Affaires étrangères et de la Coopération au développement, l'ambassadeur Albert Shingiro, a entamé le 23 avril 2021 une tournée en Europe.

Le ministre a eu des séances de travail à Bruxelles, Paris, Genève et Berne selon un communiqué du ministère en charge des Affaires étrangères du Burundi.

Les sanctions contre le Burundi ont été « *au cœur des discussions à Bruxelles* ».

A l'issue de sa tournée, le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement a invité ses interlocuteurs à effectuer une visite au Burundi, à une date qui sera communiquée par la voie diplomatique.

A l'issue de ce voyage, les responsables burundais ont parlé d'une convergence de vues et ont misé sur la levée des sanctions contre le Burundi avant la fin de 2021.

Révérien Ndikuriyo, le nouvel Aigle en chef

C'est le dimanche 24 janvier que l'ancien président du Sénat a été élu secrétaire général du Cndd-Fdd lors d'un congrès national extraordinaire tenu à Gitega. Il a remplacé le chef de l'Etat, Evariste Ndayishimiye qui occupait ce poste et qui est désormais président du conseil des sages de ce parti.

Dans son discours, le nouveau secrétaire général du Cndd-Fdd a appelé les "Bagumyabanga" à ne pas être des brebis égarées tentées d'aller brouter dans le pré du voisin.

Et de faire une promesse solennelle : « *Je m'engage à être à votre*



Révérien Ndikuriyo, le nouveau leader du Cndd-Fdd, lors de sa prestation de serment

service, tout le monde aura la parole pour exprimer ses doléances. Soyez de bons conseillers avec des idées constructives et non ceux qui veulent notre perte ».

Le nouveau leader du parti au pouvoir revient également sur de nombreuses critiques le concernant. « Je sais que certaines personnes m'en veulent quand j'ai dit : "Kora !" (Travaillez !), que je suis un criminel, que les jeunes Imbonerakure sont des milices. Mais qui disent cela ? Ce sont nos ennemis. Mais quand

l'ennemi veut ta perte, il frappe là où ta force est concentrée. Qu'on laisse parler les gens ».

Retrait de l'agenda du Conseil de Sécurité

Dans une note publiée le 4 décembre, le Conseil de Sécurité a demandé au Secrétaire Général des Nations Unies de mettre fin aux rapports périodiques sur le Burundi.

Un bémol toutefois. Le Conseil de Sécurité a dit observer toujours des défaillances notamment en ce qui est des viola-

tions des droits humains et des atteintes à ces droits « qui continuent de soulever des préoccupations ». Et de demander au Gouvernement burundais « de faire qu'il soit mis fin à ces violations et atteintes et de tenir les auteurs responsables de leurs actes ».

Le 4 novembre, c'est le Conseil Permanent de la Francophonie réuni en sa 112ème session ordinaire qui avait décidé de lever toutes les mesures restrictives prises contre le Burundi à la suite de la crise de 2015.



Depuis le 4 décembre, le Burundi ne figure plus sur l'agenda du Conseil de Sécurité de l'ONU

© Droits réservés

Alphonse Yikeze

Réactions

• Agathon Rwasa : « Il a placé le pays aux mains des policiers »

D'emblée, évoquant la nomination du premier ministre Alain-Guillaume Bunyoni et le ministre en charge de l'Intérieur, Gervais Ndirakobuca, le président du CNL ne se montre pas tendre vis-à-vis du chef de l'Etat. « Il a placé le pays aux mains des policiers comme s'il venait en confrontation avec le peuple ».

Le candidat malheureux au scrutin de 2020 dresse un tableau assez sombre des 365 jours de pouvoir d'Evariste Ndayishimiye. « Les injustices se poursuivent, des gens se font assassiner en toute impunité, l'intolérance politique croît, nos permanences sont vandalisées, ... »

Pour ce qui est de la diplomatie, le chef de file du principal parti d'opposition ne fait pas dans la dentelle. « A part les voyages



à bord d'avions loués, les déplacements présidentiels à l'étranger n'ont apporté rien de significatif au pays ».

• Vénant Hamza Burikukiye : « Un bilan positif et encourageant »

Pour l'activiste de la société civile, le président actuel a apporté la paix et la sécurité. Hamza Vénant Burikukiye dit apprécier également le dialogue mené avec les partis politiques.

« Il a fait asseoir les acteurs politiques autour d'une même table dans le cadre d'échanges et de concertations ». M. Burikukiye se félicite également du fonctionnement « parfait et stable » des institutions républicaines.

Le militant de la société civile ne manque pas aussi de se réjouir de la reprise des liens avec les pays voisins et salue des « propos rassurants et reconfortants dans le cadre des liens avec le Rwanda ».

Vénant Hamza Burikukiye revient également sur le retrait du Burundi de l'agenda



du Conseil de Sécurité de l'ONU et du Conseil Paix et Sécurité de l'Union africaine. Avant de conclure sur « un bilan positif et encourageant ».

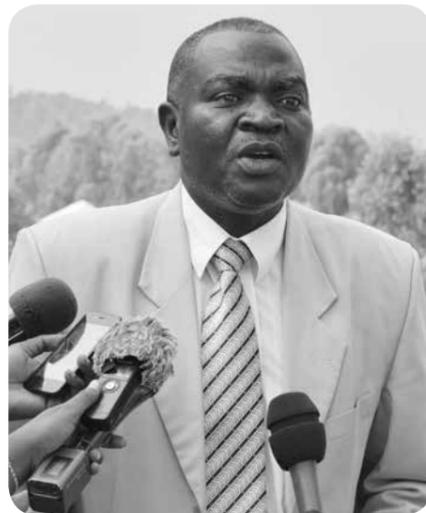
• Phénias Nigaba : « Les discours ne riment pas avec les actes »

Selon le porte-parole du Sahwanya-Frodebu, le pouvoir en place tient souvent des discours qui ne vont pas de pair avec des actes. « Quand il dit que tous les partis politiques doivent participer à la gestion du pays mais que dans la réalité, un seul parti (entendu le Cndd-Fdd) monopolise tous les leviers d'action ».

M. Nigaba évoque un autre exemple pour illustrer cette supposée dichotomie entre paroles et actes. « Quand le président a promis que les dirigeants du pays allaient déclarer leur patrimoine, nous avons tous applaudi pour après constater que tout cela a fini en queue de poisson ! »

Ce haut responsable du Frodebu évoque aussi une diplomatie défaillante d'après lui. « Sur le plan diplomatique, l'action a été mise sur la coopération avec d'autres pays africains au détriment de l'Europe et les Etats-Unis qui ont pris des sanctions contre le Burundi mais qui demeurent de fait nos principaux bailleurs ».

Pour le porte-parole du parti de Ndaye, cette action mise sur la coopération sud-sud n'a que des inconvénients sur le Burundi, surtout sur le plan économique. « Ainsi peut-on considérer que le pouvoir actuel a un an de retard en termes de reprise de la coopération avec l'UE et les USA et dont nous payons les conséquences



au niveau du financement des projets de développement ».

D'après le cadre du parti du coq, le gouvernement n'a pas pu relever un défi de taille lié à la crise de 2015. « Les politiques en exil sont assez peu nombreux à avoir pris le chemin du retour, sans parler de milliers de réfugiés qui restent en terre d'asile ».

Pour finir, M. Nigaba parle « d'une volonté à agir dont nous nous sommes toujours réjouis » mais le bilan des réalisations est assez faible.

• Sylvestre Ntibantunganya : « Je perçois un engagement personnel du chef de l'Etat »



Pour l'ancien président de la République, le président Ndayishimiye a inauguré une nouvelle ère de gouvernance à travers ses rencontres avec « pas mal d'acteurs » de la vie nationale : les représentants politiques, les leaders confessionnels, les hommes d'affaires, etc.

Le dirigeant du pays de 1994-1996 dit également percevoir un engagement personnel du chef de l'Etat. « Dans ses discours, il aime utiliser le "je" et cela est très important ».

M. Ntibantunganya salue aussi « les initiatives d'ouverture du minis-

tre en charge des Affaires étrangères ». Cependant, d'après l'ancien président Ntibantunganya, tout n'est pas si rose. « La situation économique reste extrêmement difficile et beaucoup de burundais attendent des résultats là-dessus ». Selon lui, les défis à relever restent immenses « surtout pour un pays qui a tant souffert comme le nôtre ».

Sylvestre Ntibantunganya se veut toutefois optimiste. « L'essentiel, c'est qu'il y ait de la volonté. Quand elle est là, tout est possible ».

A.Y.

Chronique sur les messages de haine

La peur de l'autre, un facteur de manipulation ?

Sur base de la peur de l'autre groupe, des gens peuvent être manipulés et commettre l'irréparable. Comment les manipulateurs y arrivent-ils ? Le socio-anthropologue Blaise Izerimana explique ce phénomène. Il propose plutôt la cohabitation pacifique.

Chaque groupe dispose d'un répertoire propre de représentations qui servent de symboles du mal, du diabolique, de la brutalité ou de la méchanceté.

Cette dynamique met bien en évidence que la peur est articulée à des systèmes de représentations produits autour d'un enjeu défensif d'ordre identitaire et vital.

Ainsi, explique le socio-anthropologue Blaise Izerimana, certains individus essaient de convaincre les autres qu'un groupe social donné est une menace à leur endroit.

D'après lui, cette manipulation peut favoriser la transmission des messages de haine. Un groupe est diabolisé comme constituant une menace. « C'est eux qu'il faut écarter car si on ne les écarter pas ils vont nous faire du mal. Vous com-

prenez que ce sont des messages de haine qui sont distillés avec les conséquences néfastes ».

Le manipulateur, dit-il, ne s'adresse pas directement à tout le monde. Il a des leaders à qui il va faire le message et ces derniers servent de relais pour que son message arrive au destinataire de façon efficace.

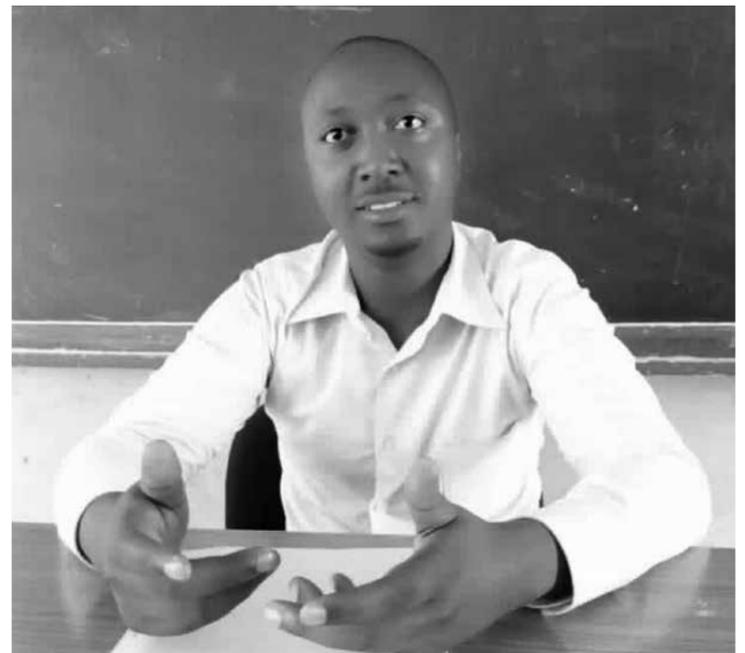
« Ils ont des stratégies pour pouvoir manipuler le plus grand nombre de gens ». Et d'ajouter que le profil de cibles recherchées est des membres du groupe qui sont moins critiques, disposés à le transmettre aux autres membres du groupe.

Pour Blaise Izerimana, les conséquences que l'éveil de la peur a sur les rapports intergroupes et sur l'acceptation des groupes sont fâcheuses. Elles sont marquées par une différence nationale, ethnique, raciale, reli-

gieuse ou sexuelle. « Si on vous dit que ces gens représentent une menace pour vous, en tant qu'humain, vous éprouvez la peur de vos voisins même si vous ne connaissez pas les raisons exactes. Cela crée la méfiance. Et enfin, les tueries et les violences de masse s'ensuivent ».

Le socio-anthropologue rappelle néanmoins que les gens ciblés par la manipulation par cette peur réagissent de façon différente. D'une part, explique-t-il, certains acceptent et le prennent à la lettre et ceux qui hésitent.

D'autre part, d'autres refusent de cautionner ces agissements, car pour eux, il n'est pas question de propager la haine. « Ceux qui adoptent cette voie de la réconciliation peuvent avoir des problèmes vis à vis des autres. Ils sont considérés comme des traîtres.



Blaise Izerimana : « Pour résister à l'emprise de la manipulation, il faut privilégier le social »

Pour dire qu'il faut écarter un autre membre du groupe. Qu'il est ennemi de plus qu'un membre d'autre groupe », relève-t-il.

Blaise Izerimana fait savoir qu'il est difficile de résister à la manipulation car l'on ne sait pas que

l'on est manipulé. « Pour résister à l'emprise de la manipulation, il faut privilégier le social, le collectif ». Il sous-entend la cohésion sociale pour bâtir une société juste et prospère.

Jérémy Misago

Le dépassement devra passer par la case dialogue

Lors de son discours d'investiture, jeudi 18 juin 2020, le nouveau locataire de Ntare House a asséné sa conception de l'opposition : « Je ne veux plus entendre parler de partis de l'opposition au Burundi. Si tu n'es pas du même avis que le gouvernement burundais, avec quel Etat vas-tu être du même avis ? »

Rebelote, dimanche 24 janvier. A l'issue du congrès national extraordinaire, organisé dans la capitale politique, au cours duquel Révérien Ndikuriyo, l'ancien président du Sénat, est élu secrétaire général du Cndd-Fdd, le chef de l'Etat a semblé faire l'amalgame entre palabre et débat, le carburant du pluralisme politique qui reconnaît et accepte la diversité des opinions et de leurs représentants : « Comme ils sont là, je profite de l'occasion pour leur demander d'avoir un œil vigilant, soyez de bons observateurs, nous nous sommes engagés à servir la nation. [...] »

Un style contradictoire irrique ce rapport problématique à la culture démocratique : les opposants ne doivent pas être considérés comme "nos ennemis" tandis que son gouvernement s'enfonce dans la voie de la rupture radicale avec ceux qui refusent de lui faire le baisemain. 34 personnalités (acteurs poli-



tiques, militaires, activistes de la société civile, journalistes et avocats) accusées d'avoir trempé dans la tentative de putsch du 13 mai 2015 ont pris connaissance, mardi 2 février, du verdict rendu par la Cour suprême : une peine de prison à perpétuité et un dédommagement d'environ 10 milliards de BIF.

Le dépassement devrait aussi être érigé en concept-clé qualifiant l'action du gouvernement

« responsable » et « laborieux ». Ce serait le véritable visage de la cohésion sociale consistant à prendre en compte le regard de l'autre - opposant et défenseur des droits humains - dans le mode de gouvernance : reconnaître des rapports d'interdépendance et la nécessité d'établir des passerelles de dialogue. Ce faisant, l'exécutif passerait d'une rupture radicale à une rupture décisive pour le nécessaire retour de la paix dura-

ble qui ne peut être assurée par la seule absence de violence directe. Cette paix positive exige aux protagonistes de la crise de 2015 de s'asseoir autour d'une table pour penser les modalités d'un vivre-ensemble qui ne génère plus un esprit revancharde - terreau de la violence structurelle. Ou une méfiance aiguë de ceux qui restent sur leurs gardes, leurs esprits ayant quitté les rives de la sérénité.

Pour l'heure, le gouvernement, par l'instauration de la Journée nationale du patriotisme en date du 8 juin, impose l'idée d'un patriotisme exclusif, à mille lieues du « rendez-vous du donner et du recevoir ». Le président Ndayishimiye a enfoncé le clou en recourant à une expression biblique infamante et partant disqualifiante : « Ceux qui ne célèbrent pas Pierre Nkurunziza aujourd'hui sont des suppôts du diable. »

Entrer en contact avec un éventail plus large de personnes met nos préjugés à l'épreuve et stimule notre créativité. A contrario, s'obstiner à rester dans sa zone de confort où gravitent les membres de sa famille politique, les « tout ce qui vous agréera, sire » et les plus royalistes que le roi empêche de comprendre l'autre. Et, in fine, porte atteinte à la bonne santé de la société burundaise en la polarisant.

Une hauteur de vue consisterait à se placer au-delà d'une lecture partisane et ethnicisante se déclinant en vainqueur et en vaincu. En deçà de cette exigence éthique, la cohésion sociale est un concept qui sonne creux et la paix ressemble à un intervalle entre deux guerres.

Guibert Mbonimpa

Bilan

Un bilan économique indolent

La première année au pouvoir du président Evariste Ndayishimiye a été marquée par plusieurs décisions sur le plan politique et économique. Des décisions qui n'ont malheureusement pas été suivies par des actions.

Par Pacifique Gahama, Izere Guy Arsène, Keyna Iteriteka

Marché de Kamenge, toujours l'attente

Le lundi 5 octobre 2020, deux jours après l'incendie qui a détruit le marché de Kamenge, le président Ndayishimiye arrive sur les lieux. Le chef d'Etat est accompagné par le maire de la ville de Bujumbura et plusieurs hauts dignitaires, des hommes d'affaires. Dans un discours qu'il a tenu debout dans un véhicule, le président va inviter les commerçants à ne pas désespérer.

Le chef de l'Etat va solliciter la générosité des hommes d'affaires présents et d'autres âmes charitables à soutenir les travaux de réhabilitation de ce marché.

Plusieurs hommes d'affaires vont promettre publiquement, les uns après les autres et en présence du Président, des dons de plusieurs centaines de millions.

Les opérateurs économiques ainsi que les différents dignitaires présents promettent alors une aide financière qui s'élève au total à plus de 2 milliards de francs burundais.

Un comité de gestion va être mis en place pour s'occuper de la réhabilitation du marché de Kamenge endéans une période de moins de deux mois.

Les commerçants sinistrés ont salué l'initiative du président. Aujourd'hui, 9 mois viennent de s'écouler, mais le marché n'a pas encore rouvert ses portes.

Les travaux sont en cours et les commerçants demandent aux autorités de redoubler d'efforts pour que le travail de réhabilitation soit terminé dans les plus brefs délais.

Le président et son premier ministre Alain Guillaume Bunyoni firent aussi des descentes dans les entreprises et chantiers du pays, où ils vont mettre en garde certains fonctionnaires comme ceux de l'ONATEL, de la REGIDESO et ceux qui sont en charge de l'exécution des projets de construction des infrastructures publiques.

Le Premier ministre critique la gestion de la regideso

Le Premier ministre Alain-Guillaume Bunyoni regrette que la Regideso ne génère pas de dividendes. De nouvelles réformes vont être prises



Le président Evariste Ndayishimiye invite les commerçants à ne pas se désespérer.

pour redynamiser l'entreprise.

« La Regideso vient de passer 10 ans sans donner des dividendes », a déclaré le Premier ministre Alain Guillaume Bunyoni, lors d'une visite effectuée dans cette entreprise, mercredi 14 octobre 2020.

Il estime qu'avec le potentiel et la capacité de ses employés, la Regideso devrait verser plus de dividendes dans le trésor public. « Vous devriez vous évaluer et vous demander la cause de la régression de la Regideso ».

Alain-Guillaume Bunyoni

déplore également qu'il y ait des gens qui sollicitent en vain des installations pour disposer de l'eau ou de l'électricité alors

que d'autres bénéficiaires ne paient jamais les factures. Après cette visite, plusieurs fraudes d'énergies électriques ont été découvertes notamment des branchements directs qui causent à la regideso une perte sèche de centaines de millions.

Lors de l'opération de normalisation qui a duré 5 mois, une somme d'environ 300 millions de BIF a été recouvrée pour des

cas de compteurs classiques non facturés et des compteurs cash power défectueux ou encore des compteurs non enregistrés.

Ceux qui ont été pris en flagrant délit de branchement direct des compteurs de la Regideso n'ont pas été traduits en Justice, ils ont seulement payés la somme qu'ils devraient payer durant ces périodes.

Lors de la réunion tenue avec les hauts cadres de cette entreprise publique de téléphonie mobile, le 19 novembre 2020, le Premier ministre Alain Guillaume Bunyoni a constaté que l'Office national des télécommunications ressemble à une maison sans toit, sans portes ni fenêtres.

Les comptes de la société ONATEL au rouge depuis 2009

Cette société nationale des télécommunications traverse une crise économique sans précédent. Tous les indicateurs sont au rouge depuis 2009. Le gouvernement évoque une mauvaise gestion de l'entreprise au cours de ces dernières années.

Le chiffre d'affaire est passé de 10 milliards BIF en 2015 à 5 milliards en 2019. L'Etat burundais, seul actionnaire, n'a perçu aucune dividende, d'après le Premier ministre.

Dans cette réunion, les responsables de l'onatel expliquent cette crise par des problèmes structurels. Une explication qui ne convainc pas le gouvernement.

Le président Ndayishimiye a effectué son tour sur différents chantiers notamment le barrage de Kajeke où il a déploré l'état de ce barrage en construction depuis 2010 dont les structures se sont effondrées.

Des barrages et des routes mal construits : des mises en garde pour quelle issue ?

En avril 2020, les députés élus dans la circonscription de Cibitoke s'étaient indignés de la réhabilitation de la RN5. Ces élus parlaient d'un probable détournement de fonds : « Une route goudronnée ne peut être endommagée juste après sa réhabilitation. C'est clair que les fonds destinés aux travaux ont été détournés. Les responsables doivent comparaître devant la justice ».

Le président Evariste Ndayishimiye était aussi monté au créneau, dans sa conférence publique du 25 septembre 2020 : « Le temps de badiner est révolu. J'ai demandé au gouverneur de Cibitoke d'aller avertir la société qui a construit la RN5, qui était déjà endommagée en moins de 5 ans de sa réhabilitation, de rectifier le tir. Des sanctions ont été prévues ».

Il avait également mis en garde les fonctionnaires de l'Etat et l'Agence routière du Burundi : « Les fonctionnaires de l'Etat seront tenus responsables des projets mal exécutés ».

Le président Ndayishimiye Evariste a également effectué une visite au barrage Kajeke, en date du 3 juin 2021. Il a déploré qu'une infrastructure d'une



Vue du siège de l'Onatel

grande importance dans l'augmentation de la production, en construction depuis 2010, soit en état piteux à cause de l'utilisation des matériaux de construction non appropriés.

Il a par la suite décidé de mettre en place une commission des experts qui aura pour mission d'évaluer ces activités, et a rassuré que les coupables seront traduits en justice.

Le ministère de l'Intérieur a été l'un des ministères les plus actifs sur le plan économique au cours de cette année de pouvoir d'Evariste Ndayishimiye.

Ils ont pris pas mal de décisions qui ne manqueront pas d'impacter la machine économique du pays mais également la vie de certains citoyens comme les comptables communaux qui ont été démis de leur fonctions.

Destitution des comptables communaux

La mesure a été prise vendredi 9 avril. Les 119 comptables communaux que compte le pays ont été destitués. Ils sont accusés « d'avoir handicapé la collecte des recettes communales en complicité avec les anciens percepteurs d'impôts précédemment démis de leur fonction. » Ces comptables n'assurent pas la centralisation des recettes communales en attendant la mise en place d'autres organes compétents.

C'était lors d'une rencontre à Kayanza présidée par le ministre Ndirakobuca à l'intention des gouverneurs de provinces, les administrateurs communaux, les présidents des conseils communaux, les commissaires régionaux et provinciaux de police ainsi que des hauts cadres, pour évaluer les activités des mois de janvier, février et mars 2021.

Sur base des résultats du mois témoin, plus de 3, 2 milliards de BIF ont été enregistrés au mois de mars 2021 tandis qu'en mars 2020, les recettes obtenues étaient de plus de 1, 4 milliards. C'est un écart de près de 1,8 milliards de BIF, soit un manque à gagner de 121,1%.

Les collecteurs des cotisations dans les parkings suspendus par le ministère de l'Intérieur

Les comptables communaux n'ont pas été les seuls à être touchés par les mesures du ministre Ndirakobuca, les associations des transporteurs qui percevaient les cotisations sur les parkings ont été également mises dans le viseur du ministère de l'intérieur, de la sécurité et du développement communautaire.

Gervais Ndirakobuca, ministre du développement communautaire a pris, jeudi 4 mars, la décision d'interdire la collecte des cotisations par les associations des transporteurs. « Seuls les agents de la mairie de Bujumbura sont habilités à collecter les



Gervais Ndirakobuca tous les comptables communaux sont démis de leurs fonctions

impôts et taxes », a tenu à préciser le porte-parole du ministère.

Pour lui, l'objectif de cette mesure est d'éviter toute confusion par rapport au mois témoin de collecte des taxes en cours, car la population ne sait à qui donner la contribution.

Comme l'a souligné Pierre Nkurikiye, porte-parole du ministère ayant le développement communautaire dans ses attributions. « Les responsables de ces associations sont invités à retirer immédiatement toutes les quittances qu'ils avaient déjà données à leurs agents collecteurs de ces cotisations ».

Il n'y a pas que les cotisations sur les parkings des véhicules de transport rémunéré qui ont été suspendus par le ministère chargé de la sécurité publique. Les commissionnaires, ceux qui servent de relais entre acheteurs et vendeurs en quête de l'information ont été également suspendus.

Le tour des "commissionnaires" d'être suspendu

Janvier 2021, le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et du Développement communautaire décide de suspendre les intermédiaires entre vendeurs et acheteurs couramment appelé « Commissionnaires ». Ils sont taxés de faire gonfler les prix des marchandises sur le marché au moment où ceux qui recourent à leurs services affirment qu'ils les aident notamment dans la quête des maisons d'habitations, des véhicules ou encore des parcelles.

Six mois après cette mesure, les commissionnaires restent toujours actifs en mairie de Bujumbura. Ils travaillent certes dans la clandestinité, mais continuent toujours à donner leurs services à leurs clients.

« On ne peut pas empêcher les gens de recourir à nos services, nous nous cachons, mais on travaille toujours, nous vendons de l'information et les gens en ont

coopératives dites « Sangwe ». Une somme qui devrait être remboursée après une année d'exercice.

Une grande part du budget de l'exercice 2021-2022 récemment voté est également réservé au financement des coopératives. Une politique appréciée par les uns et laissant des doutes pour les autres.

Lors de la fête du premier mai dernier, le président n'a pas manqué d'encourager les coopératives qui ont connu un résultat remarquable. Dans son discours il a déclaré également que toutes les coopératives « Sangwe » au niveau national affichent un bilan positif.

Dans certaines provinces pourtant, le résultat des coopératives porte encore des doutes, le directeur général de l'ANACOOP ne nie pas des défis dans certaines coopératives et il met en garde ceux qui ne vont pas rembourser les dix millions.

« Une grande part du budget de l'exercice 2021-2022 récemment voté est également réservé au financement des coopératives. »

besoin dans leur quotidien », confirme Emmanuel commissionnaire rencontré au centre-ville de Bujumbura.

A côté des actions du ministère de l'intérieur, les politiques du président Evariste Ndayishimiye de lutte contre la pauvreté vont vers le financement des coopératives Sangwe.

10 millions de francs burundais pour les coopératives

Une des grandes politiques de l'ère Ndayishimiye a été le financement des coopératives collinaires. 3.200 collines avec un budget de plus de 87 milliards par tout dans le pays et 10 millions pour chaque colline pour financer les projets des

Une mesure d'interdire l'exportation de l'huile de palme et ses dérivés a été prise par le ministère de l'Intérieur, du Développement

communautaire et de la Sécurité publique, dans une correspondance datée du 28 mai.

Plus d'exportation de l'huile de palme, jusqu'à nouvel ordre.

Ce ministère a par la suite, dans une correspondance datée du 28 mai, interdit l'exportation de l'huile de palme et ses dérivés. Il souligne en outre, que la pénurie d'huile de palme qui s'observe depuis plus d'un mois et la

hausse des prix qui s'en est suivi sont dues à l'exportation de ce produit.

« Ces derniers temps nous avons remarqué que l'huile de palme et ses produits dérivés connexes se font de plus en plus rares sur les marchés locaux, suite aux commerçants qui exportent ces produits au profit des pays frontaliers créant ainsi une pénurie au niveau du marché interne », peut-on lire dans cette correspondance.

Après avoir expliqué que cela occasionne un préjudice à l'économie nationale et au bien-être de la population, le ministre a suspendu l'exportation de ce produit et ses dérivés jusqu'à nouvel ordre.

Au cours des 12 mois du président Ndayishimiye, il y a également la persistance de la pénurie des devises. La crise politique de 2015 a fait que les principales sources de devises tarissent.

Al'avènement du nouveau président, bien que les relations diplomatiques se soient améliorées, la pénurie des devises est restée d'actualité, ceci se traduisant par une hausse généralisée des prix des produits importés sur le marché.

Olucome : le chemin est encore long

Le président de l'olucome Gabriel Rufyiri indique que les promesses faites dans des discours prononcés dans le cadre de la lutte contre la corruption par les membres du gouvernement risquent de rester des mots.

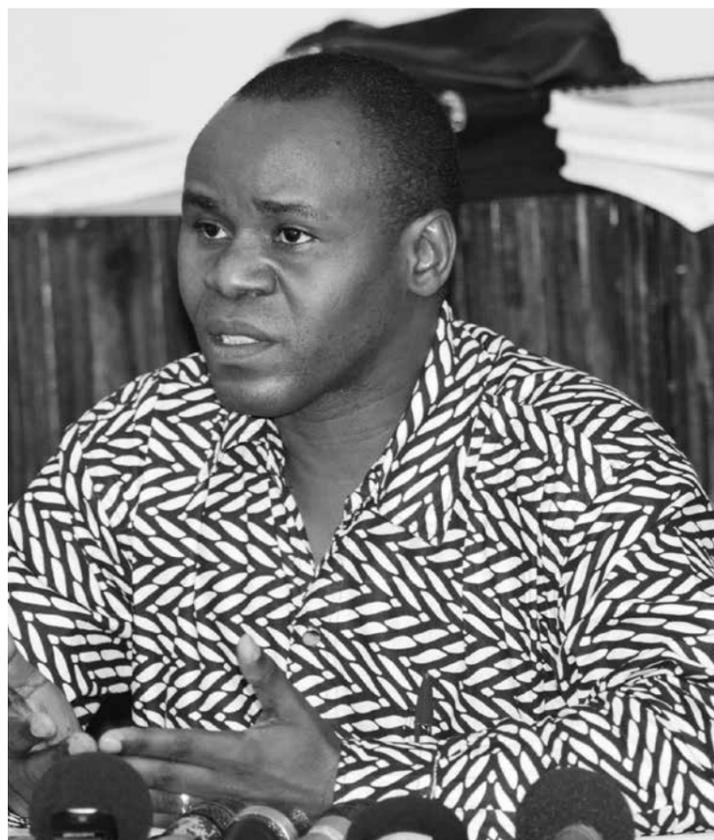
Après une année au pouvoir, sur une échelle de 1 à 10 le gouvernement burundais se trouve au troisième niveau. Selon lui, le chemin est encore long en matière de lutte contre la corruption.

Il fait savoir que le Burundi a supprimé toutes les institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption en violation de l'article 36 et 56 de la convention des Nations unies contre la corruption.

Ils n'ont pas déclaré les biens conformément à la convention des Nations unies contre la corruption. Il indique que le Burundi a violé l'article 95 de la constitution qui stipule que tous les mandataires publics sont obligés de déclarer leurs patrimoines. Gabriel Rufyiri précise qu'il y a eu un changement au niveau de la coopération.

D'après lui, le gouvernement a lancé officiellement un dialogue entre le Burundi et les Nations unies, le Burundi et l'Union européenne et un dialogue politique entre les partenaires du Burundi ainsi que des visites du président dans les pays africains et d'autres pays. Cela montre qu'il y a une amélioration au niveau bilatéral et multilatéral.

Il regrette que le Burundi ne soit pas d'accord de coopération actuellement avec le fonds monétaire



Gabriel Rufyiri : « Les promesses du président risquent de rester des mots »

international, mais espère qu'il y aura un léger mieux au niveau partenariat. « Nous voyons qu'il y a des interactions qui s'observent actuellement qui pourraient déboucher

à un accord de coopération pour la relance économique ».

Le Burundi est le premier pays le plus pauvre au monde avec une dette qui n'arrête

pas de s'accroître. Aujourd'hui une somme de plus de 3700 milliards avec des intérêts générés chaque année de plus de 50 milliards de francs burundais. « Si le Burundi

accepte de respecter les engagements pris, nous pensons que les choses pourraient bien avancer ».

Interview exclusive

Faustin Ndikumana: Représentant du PARCEM

Comment évaluez-vous les 12 mois du président Ndayishimiye sur le plan économique?

Il a fait de la relance économique et la lutte contre la corruption, ses priorités. On le remarque dans ses discours et ses slogans. Mais le constat est qu'il lui manque une stratégie de mise en application et également l'appareil administratif n'affiche pas le même enthousiasme malgré les bonnes intentions et discours du président.

Il manque aussi un cadre légal de lutte contre la corruption, avec la suppression des institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption, d'où il n'y a pas de suivi pour certains dossiers notamment qui ont occasionné le limogeage de quelques hauts cadres.

Que dites-vous des différentes décisions économiques prises par le gouvernement?

Certaines décisions limitent le commerce frontalier et constituent



des entraves administratives. Le refus d'importer de certains produits risque d'augmenter l'inflation, le Burundi reste

déficitaire. Qu'advient-il par exemple au maïs stocké, où sera-t-il commercialisé? Sera-t-il transformé? Par qui?

Quid de la pénurie de sucre et du ciment par exemple?

Le manque de transparence dans le commerce a entraîné une pénurie de certains produits de première nécessité notamment le sucre et le ciment. Il fallait y avoir de la concurrence dans le choix des commerçants de ces produits.

Quelle est votre appréciation de la politique des coopératives collinaires?

Le mouvement des coopératives est bon en soi, ce sont des entreprises qui génèrent des revenus. Leur gestion pourtant pose problème. Octroyer dix millions de francs burundais à des gens sans expérience dans le monde des affaires est un risque énorme.

A défaut de leur donner des formations et de financer leurs projets après, il fallait subventionner des projets déjà fonctionnels, il y en a beaucoup au Burundi.

Il propose également des formations en matière de gestion

des projets aux coopératives sangwe et des critères objectifs et clairs dans le choix de ces derniers afin d'atteindre les résultats escomptés, sinon il peut être une peine perdue.

D'après lui, la décision de refuser l'exportation de l'huile de palme peut entraîner des effets sur le commerce transfrontalier étant donné que le Burundi est déficitaire au niveau de la production alimentaire.

Pour lutter contre la pénurie de devises, Faustin Ndikumana suggère au gouvernement de reprendre la coopération et assainir l'environnement des affaires pour attirer l'attention des investisseurs.

« Le Burundi est surendetté de l'intérieur avec 2.700 milliards de BIF comme de l'extérieur avec 3.700 milliards de BIF, notre seule issue est de faciliter le climat des affaires pour attirer les investisseurs et reprendre la coopération ».

La formation aux antipodes des besoins en emploi ?

Des étudiants interrogés dans le cadre de la Synergie des médias partenaire de la Benevolencija du 10 juin 2021 critiquent leur programme. Ils disent qu'il les conduit au chômage. Les responsables de l'enseignement estiment que cela est dû à plusieurs causes.

On devrait suivre un programme qui permettra d'avoir un emploi au sortir de l'université », a commenté un étudiant de la Faculté de droit à l'Université du Burundi.

Il estime qu'au moins l'université devrait inclure un programme qui permettrait à un finaliste de pouvoir entreprendre. A Rutana sur la colline Kiguhu de la commune Mpingakayove, des lauréats des lettres modernes, des enseignements pédagogiques... se sont tournés vers l'agriculture et l'élevage.

Anicet Nduwimana, président de leur association, indique qu'ils parviennent à se débrouiller. « Nous avons des champs qui peuvent nous permettre d'être fiers de notre choix ».

Au nord, à Kayanza et Ngozi des lauréats d'universités interrogés affirment avoir manqué des employeurs ayant besoin de leur qualification. Joachin Manirakiza, ingénieur et lauréat de la faculté des sciences de l'ingénieur se dit

avoir été désillusionné quand il a terminé ses études. « La vie est difficile, je vends des marchandises pour une autre personne ».

Il avoue que les étudiants terminent leurs cursus sans compétence pour être compétitifs sur le marché du travail. « La qualité des enseignements a chuté et les opportunités pour avoir un stage professionnel sont très limitées ».

Donatien Niyomukiza, licencié en communication sociale s'est retrouvé chauffeur de bus à Ngozi, il propose au gouvernement de voir comment planifier les programmes d'enseignement par rapport aux besoins.

Les solutions proposées

Euphrasie Bigirimana qui a représenté l'Université Lumière de Bujumbura dans ce débat demande aux étudiants de s'orienter dans des sections et facultés selon leurs talents.

Aux enseignants, elle appelle à la transmission des capacités



La synergie du 10 juin bat son plein dans l'une des studios de la radio Isanganiro

au lieu de se limiter sur la transmission des connaissances. Les invités ont été d'accord sur le fait que les universités doivent élaborer des programmes qui permettent aux lauréats d'avoir un emploi.

Balthazar Ndaboroheye, secrétaire général de l'Association des Industriels du Burundi, proposent aux universités de mettre en place des formations en hôtellerie et tourisme, des formations sur l'extraction des mines...

Daly Ngarambe qui a fait ses études à l'extérieur du pays leur conseille de multiplier des pro-

grammes sur l'agriculture et l'élevage. Pour ces invités, ces secteurs ont plus de probabilité à donner l'emploi que les lettres. Daly Ngarambe propose aux universités et entreprises de collaborer pour préparer des programmes qui ne conduisent pas au chômage.

D'après André Nduwimana, directeur de l'enseignement, la cause principale du manque d'emploi est que les lauréats sont plus nombreux que les emplois existants.

Il conseille d'emblée aux jeunes de choisir des sections et faculté qui pourront les mener quelques

part. Pour lui, le manque d'emploi dépend de beaucoup de chose : de la pauvreté du pays, de comment les hommes d'affaires et les entreprises s'organisent, de la mentalité, de la démographie ... pour lui, il n'y a pas de solution miracle pour recruter tous les chômeurs. « Le chômage dépend de l'organisation du pays ».

Néanmoins, il confie qu'il y a une loi en préparation où les entreprises pourront être aussi des écoles. Car a-t-il expliqué, ailleurs les entreprises appuient les écoles et créent elles-mêmes des écoles qu'elles encadrent.

Emery Kwizera

Bilan

Des couacs et des améliorations

Des attaques des « bandes armées », des jets de grenades, des cadavres dans la Rusizi, ... Certains ne brossent que ce triste tableau une année après une année de pouvoir du président Ndayishimiye. Toutefois, d'autres relèvent des améliorations surtout en rapport avec la diminution des cas d'intolérance politique.

L'attaque de Muramvya a surpris plus d'un. Plus de 13 morts et plusieurs blessés. C'était le dimanche 9 mai vers 19 heures et demie à 4 km du chef-lieu de la province de Muramvya au centre du Burundi.

Trois véhicules de type Toyota Probox et un bus de l'agence Volcano sont tombés dans une embuscade. C'est tout près de l'antenne de la Croix-Rouge sur l'axe très fréquenté Gitega-Bujumbura. Une trentaine d'arrestations surtout parmi les Ex-Fab. Qui sont ces assaillants ? On le saura peut-être après les enquêtes.

Il est 19h les citadins rentrent du travail. Épuisés. Exténués. Ce 25 mai, les gens se dirigent vers les parkings des bus. Sans se soucier de rien, ils sont accueillis par des grenades. Ancien Marché central, Cotebu, Permanence. Des attaques simultanées. Bujumbura est indigné. Tout le Burundi est indigné. Que cherchent ces lanceurs de grenades ? Le mobile et les auteurs sont jusqu'à maintenant inconnus.

Le président de la République a exprimé son indignation suite à cette barbarie. Sur Twitter, il a réagi : « Je suis consterné de voir qu'il y en a encore des gens qui veulent faire régresser le Burundi par le terrorisme. Je pense aux familles endeuillées par cette barbarie. Je souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Et je demande aux Burundais de rester unis. L'unité est notre victoire ».

Des attaques à Mwaro, Burambi, Mugamba, Muramvya. Des jets de grenades un peu partout, des attaques de bandits ou de groupes armés selon les uns et les autres. Qui sont les auteurs ? Des bandits, selon les sources officielles. Des arrestations sont opérées à la va-vite mais les enquêtes s'enlisent.

La frontière burundo-rwan-



Des véhicules calcinés lors de l'attaque de Muramvya

daise reste problématique. Dernièrement, un communiqué de l'armée rwandaise a annoncé une attaque d'une section d'assaillants du FLN (Forces de Libération Nationale) en provenance de Giturashamba dans la commune de Mabayi en province de Cibitoke.

Ces hommes armés, selon l'armée rwandaise, sont entrés à environ 100 mètres à l'intérieur du territoire rwandais à Bweyeye dans la cellule de Nyamuzi

sur le village de Rwamisave. Kigali parle de deux assaillants tués et du matériel saisi. Selon l'armée rwandaise, ces assaillants ennemis se sont repliés au Burundi où ils ont des bases arrière dans la Kibira.

Le Burundi a démenti. Le Colonel Floribert Biyereke, porte-parole de la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) a fait savoir qu'il n'y a aucun groupe rebelle rwandais sur le sol burundais. Une chose à signaler,

des services de renseignement militaire se sont rencontrés à maintes reprises.

Malagarazi, un coup de chapeau

Les travailleurs saisonniers ne savaient plus à quel saint se vouer. Un groupe organisé faisait la pluie et le bon temps dans la zone Bigina de la commune Kayogoro en province Makamba. Des administratifs, des Imbonerakure et même des policiers. Ils rançon-

nent de pauvres travailleurs saisonniers pressés de revoir leur Kirimiro natal en provenance de la Tanzanie. Certains ne reverront plus leurs collines, ils sont tués en traversant la Malagarazi.

Un coup de filet est opéré. Environ 20 personnes sont arrêtées. Les habitants de la zone Bigina poussent un ouf de soulagement. L'équipe de présumés malfaiteurs s'était faite des millions sur le dos des travailleurs saisonniers et de simples paysans de Kayogoro

Iwacu a suivi le procès. Des témoins venaient de Gitega et de Karusi pour raconter leurs malheurs. Ils sont condamnés à plusieurs années de prison. Le verdict sera salué par les défenseurs des droits de l'Homme.

Au cours de cette année, l'intolérance politique a beaucoup baissé selon certains militants des partis politiques de l'opposition. « Apparemment, ils ont un mot d'ordre », confie un militant d'un parti de l'opposition. « Accalmie en attendant la tempête ? », s'interroge un autre militant.

Des Imbonerakure, parfois intouchables, sont écroués. Des policiers sont incarcérés. « Là, nous disons merci », commente un activiste des droits humains. Toutefois, il y a toujours un hic.

Rusizi, une épine

Chaque jour, des messages tombent. Il y a un cadavre flottant dans les eaux tumultueuses



Sur la Malagarazi, les travailleurs ne savaient plus à quel saint se vouer

de la Rusizi. La personne n'est pas connue dans la région. Les auteurs ne sont jamais identifiés. Le mobile aussi. Les corps sont rapidement inhumés pour « préserver la santé de la population », selon l'administration.

Pour Gustave Niyonzima, juriste et défenseur des droits de l'Homme, les violations des droits de l'Homme n'ont donc pas cessé, loin de là. Pour lui, les exécutions extrajudiciaires demeurent cohortes. « Il en est de même pour les enlèvements, les disparitions forcées, les arrestations arbitraires, les incarcérations illégales, les tortures d'opposants

ou d'individus perçus comme opposants ».

Pour M. Niyonzima, le président Ndayishimiye via son gouvernement doit reconnaître la gravité de la situation et y remédier. Pour y arriver selon l'activiste, il faudra traduire en justice tous les auteurs des crimes odieux commis au jour le jour, lesquels auteurs sont toujours pointés du doigt dans divers rapports des organisations internationales de la défense des droits humains.

Fabrice Manirakiza



Gustave Niyonzima : « Les violations des droits de l'Homme n'ont donc pas cessé »

Carina Tertsakian : « Il y a eu des améliorations mais il faut faire plus »

Pour cette chercheuse de l'Initiative pour les Droits Humains au Burundi (IDHB), les autorités doivent, malgré une avancée positive, poursuivre également les Imbonerakure, policiers et agents de renseignement responsables d'assassinats politiques, de torture et d'autres crimes envers la population.

Avez-vous remarqué des améliorations au niveau sécuritaire ?

Nous avons remarqué certaines améliorations en 2021, surtout concernant le comportement des Imbonerakure. Le nombre d'exactions graves de la part des Imbonerakure envers leurs opposants politiques a diminué.

Ils ont reçu des ordres, émanant du président lui-même et d'autres autorités, de cesser ces actes de violence qui avaient caractérisé les dernières années.

La plupart des Imbonerakure ont obéi à ces nouvelles directives, même si des exactions sont toujours recensées dans certaines provinces. Toutefois, la situation n'est pas identique dans tous les coins du pays.

Par contre, le phénomène de découverte de cadavres souvent non identifiés continue, sans qu'il y ait des enquêtes ou un suivi de la part des autorités.

Il y a eu également plusieurs attaques meurtrières par des personnes non-identifiées, notamment l'embuscade qui a tué une dizaine de personnes à Muramvya et plusieurs explosions de grenades.

Des arrestations au sein des Imbonerakure et de la police ont été signalées. Est-ce une avancée ?

C'est est une avancée positive. Mais nous encourageons les autorités à aller plus loin. Qu'elles ne se limitent pas aux cas de crimes de droit commun ou de corruption, mais qu'elles poursuivent également les Imboner-



© Droits réservés

Nous attendons la réalisation de ses promesses.

Certains déplorent que les injonctions du président ne soient pas toujours suivies à la lettre. Est-ce votre impression ?

En effet. Il y a un décalage entre les injonctions du président et la réalité sur le terrain. Ses injonctions ne sont pas suivies de la même manière à travers le pays.

Parfois, elles ne sont pas suivies du tout, ce qui laisse penser qu'il y a des intérêts concurrents au sein du CNDD-FDD et que certains résistent aux mesures qui pourraient diminuer leur pouvoir.

C'est pourquoi on continue de recenser des actes de violence par des Imbonerakure dans certains endroits. L'arrestation de certains de ces Imbonerakure est une avancée importante, mais il y a une incohérence, car dans de nombreux autres cas, ceux qui commettent ces abus ne sont jamais inquiétés et sont même protégés par des autorités locales ou des chefs du CNDD-FDD. Et lorsqu'il s'agit du service de renseignement, le souhait du président de mettre fin à l'impunité reste un vœu pieu.

Le président dit que la justice doit travailler de manière impartiale. Mais qu'a-t-il fait pour mettre fin aux ingérences de membres du CNDD-FDD ou du SNR ? Le système judiciaire manque totalement d'indépendance et est devenu un outil du parti au pouvoir. Il n'est donc pas étonnant que ses directives ne soient pas suivies.

akure, policiers et agents de renseignement responsables d'assassinats politiques, de torture et d'autres crimes envers les présumés opposants du CNDD-FDD. La majorité des victimes et des familles des victimes de ces crimes attendent toujours la justice.

Est-ce possible ?

Si la volonté est là, tout est possible. Je cite un cas exemplaire : la poursuite et la condamnation de deux Imbonerakure accusés du meurtre d'un membre du CNL, Richard Havyarimana, à Mwaro

en 2020. Ce cas établit un précédent important.

Aucun membre du parti au pouvoir, aucun policier, aucun agent du service de renseignement ne devrait être intouchable, quel que soit son poste ou son rang. Le président l'a dit lui-même.

Bilan

Une année après, quel bilan ?

Plus de 5.000 prisonniers graciés, réinstitution du conseil des notables collinaires, verdict sur le procès Melchior Ndadaye, vente aux enchères des biens des présumés putschistes de 2015, continuité du travail de la CVR, telles sont quelques-unes des réalisations dans le secteur de la justice et des droits de l'Homme.

Le président de la République, Evariste Ndayishimiye, a décrété, le 5 mars 2021, une mesure de grâce pour 5.255 prisonniers. « *Bénéficient de la remise totale des peines privatives de liberté, les prisonniers condamnés définitivement à des peines inférieures ou égales à cinq ans du chef de toutes les infractions* »,

Toutefois, l'exception a été faite pour les crimes comme le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le vol à main armée, la détention illégale d'armes à feu, la participation à des bandes armées, l'atteinte à la sûreté intérieure et/ou extérieure de l'Etat, le mercenariat, le terrorisme et le bioterrorisme, l'homicide volontaire, le viol, la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le trafic des êtres humains.

Les femmes condamnées qui sont enceintes ou ayant des enfants dans la prison, les mineurs condamnés et âgés de moins de 18 ans, les condamnés atteints de maladies incurables à un stade avancé, les condamnés âgés de 70 ans et plus à l'entrée en vigueur du présent décret, les condamnés atteints de maladies mentales et ceux atteints d'infirmité physique notoire ont également bénéficié de la remise totale des peines privatives de liberté.

Des irrégularités subsistent

Tous les condamnés à la servitude pénale à temps ayant déjà purgé le quart de la peine et dont les condamnations sont devenues définitives à l'entrée en vigueur du présent décret ont, quant à eux, bénéficié de la remise des peines à moitié. De plus, les condamnations à la servitude pénale à perpétuité ont été commuées en peines de servitude pénale de 20 ans, exception faite aux condamnations pour les infractions en haut.



Jeanine Nibizi : « Il faut faire en sorte que le nombre des prévenus ne dépasse plus celui des condamnés »

A titre exceptionnel, les condamnés ayant déjà exécuté trois quarts de leurs peines, les femmes condamnées pour infanticide ou avortement ayant purgé au moins 3 ans de servitude pénale principale, les condamnés pour corruption et/ou infractions connexes à la corruption quelle que soit la peine prononcée à condition d'avoir

payé les montants détournés et les dommages et intérêts prononcés ont aussi bénéficié de la remise totale de la peine.

Cependant, les récidivistes, les évadés, ceux qui ont été repris après évasion, ceux qui ont facilité l'évasion et ceux qui ont été condamnés pour plus d'un dossier ne sont pas concernés par cette mesure.

Le représentant légal de l'Association Solidarité avec les prisonniers et leurs familles (Ntabariza SPF), Jean-Marie Nshimirimana, s'est dit satisfait de cette mesure. « *Le président de la République a répondu aux préoccupations des défenseurs des droits de l'Homme* ». Toutefois, déplore ce défenseur des droits de prisonniers, certains détenus ne

sont pas encore libérés. Il épingle quelques problèmes.

Selon lui, il y a eu des entraves au niveau des dossiers de certains détenus. « *On a trouvé par exemple où un détenu a deux dossiers. Il est gracié sur l'un mais pas sur l'autre* ». Selon lui, il y a aussi des détenus qui doivent payer des amendes ou des dommages-intérêts. Ils restent en prison parce qu'ils sont insolvables.

Par ailleurs, poursuit-il, certaines femmes enceintes ou allaitantes n'ont pas été libérées parce qu'elles ont été condamnées à de lourdes peines ou à des peines non graciées.

De son côté, Jeanine Nibizi, ministre en charge de la Justice, reconnaît la lenteur dans le traitement des dossiers des justiciables. Elle exhorte les magistrats d'accélérer l'analyse et le traitement des dossiers des détenus. « *Il faut faire en sorte que le nombre des prévenus ne dépasse plus celui des condamnés* ».

Des cas de récidive

M. Nshimirimana se réjouit du fait que le ministère de la Justice est en train de réanalyser tous les dossiers civils et pénaux. « *Nous espérons que d'autres détenus vont être libérés* ». Il suggère l'informatisation de tous les services dans les prisons pour éviter les irrégularités. En outre, il propose aussi que les détenus ayant commis des infractions mineures soient systématiquement soumis au travail d'intérêt général pour désengorger davantage les prisons.

Interrogé sur les cas de récidives, ce défenseur des droits des prisonniers se dit déçu. Selon lui, certains détenus n'ont pas bien assimilé la formation patriotique qui leur a été dispensée avant de rentrer. Ils sont retombés dans les infractions. Les chiffres gonflent du jour au lendemain. « *A l'heure actuelle, l'effectif oscille autour de 83 cas de récidive* ».

Verdit sur le procès Ndadaye

Ouvert en octobre 2019, le procès sur l'assassinat du premier président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye a livré son verdict lundi 19 octobre, plus d'un an après son ouverture.

Feu président de la République, Pierre Buyoya, et quinze autres accusés, ont écopé d'une prison à vie pour « *attentat contre le chef de l'État, d'attentat contre l'autorité de l'État et d'attentat tendant à porter le massacre et dévastation* » et à une amende de 102 milliards de BIF.

Seul l'ancien premier ministre Antoine Nduwayo a été blan-



Jean-Marie Nshimirimana : « Le président de la République a répondu aux préoccupations des défenseurs des droits de l'Homme »

chi dans cette affaire. En plus de cette peine à perpétuité, les condamnés devront payer un montant de près de 102 milliards de BIF pour dédommagement moral et matériel.

Signalons que ce procès s'est déroulé en l'absence de la majorité des prévenus. Seuls cinq haut gradés se trouvaient dans le box des accusés. Il s'agit de Célestin Ndayisaba, Gabriel Gunungu, Laurent Niyonkuru, Anicet Nahigombeye et Ildephonse Mushwabure. Ces derniers ont tous plaidé non coupables.

Vente aux enchères : des familles dépossédées

Tout part d'un communiqué du ministère de la Justice diffusé le 6 novembre. Le message

ministériel annonce « une vente aux enchères des biens et meubles saisis par la justice » à partir du mercredi 11 novembre jusqu'au samedi 14 novembre aux bureaux du ministère.

Le communiqué précise en outre que tous ceux qui désirent procéder à l'achat des dits biens et meubles sont priés de se présenter au ministère en date du 10 novembre. Tout de suite, le bruit court sur les réseaux sociaux que les biens et meubles qui vont être proposés à la vente publique appartiennent aux personnes accusées d'avoir trempé dans la tentative de coup d'Etat de mai 2015.

Le communiqué du ministère de la Justice n'a pas précisé la catégorie concernée par cette

vente aux enchères. Toutefois, des propriétaires concernés, des noms apparaissent.

Il s'agit entre autres du Général Herménégilde Nimenya, Marguerite Barankitse et d'autres comme Onésime Nduwimana, ancien porte-parole du parti au pouvoir, et Leonidas Hatungimana, ancien porte-parole du feu président Pierre Nkurunziza. Pourtant les deux derniers n'ont jamais été cités dans aucune action judiciaire.

Réhabilitation des notables collinaires

Le président de la République, Evariste Ndayishimiye a promul-

gué le 23 janvier 2021 la loi portant complément des dispositions du code de procédure civile relative à la réinstitution du conseil des notables collinaires. C'est une institution qui va rapprocher la justice aux justiciables.

« C'est une institution qui va rapprocher la justice aux justiciables. »

Selon l'article 3 de cette loi, dans chaque colline ou quartier, ce conseil comprend 15 membres avec un mandat indéterminé. Pour certains, ce conseil va réduire les conflits et jouera un rôle crucial pour les justiciables.

Selon l'article 5 de ladite loi, le conseil des notables de la colline a une mission générale de conciliation des parties en litige. « Il est

particulièrement chargé de recevoir les plaintes des parties en litige et donner son avis sur les affaires civiles de la compétence du tribunal de résidence ». Par ailleurs il va « procéder à la conciliation des parties en conflit lorsque le litige n'est pas de l'ordre public ou ne touche pas aux bonnes mœurs ».

En outre, cet organe collinaire peut également aplanir un conflit résultant d'une infraction en se prononçant sur l'octroi des dommages-intérêts qui en résultent pour autant que l'action civile y afférente est de la compétence du tribunal de résidence.

Enfin, selon l'article 6 de la même loi, le conseil des notables « ne peut en aucun cas se prononcer sur des peines ».

Félix Haburiyakira

Le Parlement burundais salue le travail de la CVR

Daniel Gélase Ndabirabe, président de l'Assemblée nationale, fustige le silence de l'ONU face à la crise de 1972, tandis que celui du Sénat, Emmanuel Sinzohagera invite les Burundais à qualifier souverainement eux-mêmes les crimes de 1972.

La commission Vérité et Réconciliation (CVR) a continué à exhumer les restes des victimes de la crise de 1972. L'attention s'est focalisée sur les provinces du Sud à savoir Bururi, Makamba et Rumonge.

Lors de la clôture provisoire des enquêtes et exhumations des fosses communes de la crise de 1972 en province Rumonge le 16 octobre 2020, le président de l'Assemblée nationale s'en est pris aux Nations unies et à la Commission Diène.

Au cours de ces cérémonies, Daniel Gélase Ndabirabe a d'abord demandé pardon aux victimes de 1972 au nom du Burundi, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de tous les Burundais.

« Ce n'est pas un jour de fête. C'est une journée de recueillement. Il n'y a pas d'autres mots à dire, à part demander pardon pour tout le mal que nous nous sommes infligés entre Burundais. » Pour lui, c'est un moment pour chaque Burundais de faire un examen de conscience et de pardonner.

L'ONU

et la Commission Doudou Diène indexées

La CVR avait déjà exhumé, jusqu'à la date du 14 octobre 2020, 2.328 victimes de la crise de 1972 dans 170 fosses communes dans



Daniel Gélase Ndabirabe : « C'est un moment pour chaque Burundais de faire un examen de conscience et de pardonner ».

les provinces de Rumonge et de Makamba.

D'après le président de la chambre basse du Parlement, la vérité

sur l'existence de fosses communes a été toujours occultée. « Plusieurs manœuvres ont été faites pour cacher ce qui s'est passé. Mais

Dieu a décidé de nous aider. Ceci est l'œuvre de Dieu. Ces restes de nos proches parlent ».

Et de s'interroger : « Est-ce que,

en 1972, le Burundi était une île au point de s'entretuer sans que personne n'intervienne ? Certains se proclament défenseurs des droits de l'Homme, est-ce qu'on n'en parlait pas en 1972 ? L'ONU n'existait pas encore ? »

Daniel Gélase Ndabirabe s'en est également pris au patron de la Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi. « Il y a quelqu'un qui s'est fait un champion des droits de l'Homme. Je vais le citer : c'est Doudou Diène. Il crie haut et fort que les droits de l'Homme ne sont pas respectés au Burundi. Mais, il n'est jamais venu pour voir ces ossements ».

« Il nous faut qualifier nos crimes »

Contrairement aux intellectuels et aux autres personnalités qui clament haut et fort que ce sont les Nations unies qui doivent qualifier les tueries à grande échelle qui ont endeuillé ce pays, tient à préciser, Emmanuel Sinzohagera, président du Sénat, c'est plutôt de la responsabilité des Burundais eux-mêmes de qualifier ces crimes.



Emmanuel Sinzohagera : « Il nous faut couper cette racine du mal burundais ».

Propos qu'il a tenus dans le cadre des conférences sur les événements sanglants de 1972 organisées par le Sénat. Des conférences animées par l'ancien président Sylvestre Ntibantunganya.

Pour le président du Sénat, la qualification de ces crimes incombe, au premier chef, aux Burundais, et non à la communauté internationale.

Par ailleurs, le président de la haute chambre du Parlement exhorte tout un chacun à ne pas indexer les enfants des présumés auteurs ou des victimes. Pour lui, ce sont des innocents. Il met en avant l'éclatement de la vérité et la réconciliation de tous les Burundais.

« L'objectif n'est pas d'exhumer le passé sanglant et semer la zizanie, mais le but ultime est de guérir les Burundais meurtris afin que nos enfants n'héritent pas ces maux que notre chère patrie a connus ».

Et d'appeler toutes les person-

nalités, tous les témoins de toutes les ethnies à donner leurs versions des faits, sans passions.

« Il faut éviter la globalisation »

« La tendance à tout globaliser a handicapé notre pays et elle nous tue. Tous les Hutus ne sont pas de petite taille avec un nez épaté et tous les Tutsi ne sont pas de grande taille avec un nez aquilin », a fait remarquer le président du Sénat.

Selon lui, les Burundais doivent arrêter la globalisation afin de mettre un terme au cycle infernal de violences interethniques. « Il nous faut couper cette racine du mal burundais ».

« J'appelle les Burundais à ne pas avoir peur de leur passé sombre, tous ceux qui ont des témoignages sur ce qui s'est passé sont les bienvenus, nous devons bâtir une nation viable, réconciliée, il nous faut pour cela avoir une même lecture de notre histoire », a souligné Emmanuel Sinzohagera.

Selon lui, il y en a qui croient que les ossements exhumés dans des fosses communes constituent un fonds de commerce, du business, loin de là, il faut connaître la vérité sur les violences cycliques que notre pays a connues.

« Si des personnalités encore en vie comme Simbananiye qui sont citées dans les événements de 1972 pouvaient parler, il y a des Burundais qui seraient soulagés ». Un souhait émis par le président du Sénat avec un brin de regret.

Manque de consensus

Les propos du président du Sénat en rapport avec la qualification des crimes de 1972 sont sous le feu des critiques par certains politiques. Pour ces derniers, il ne revient pas aux Burundais eux-mêmes de qualifier ces crimes.

Selon Tatien Sibomana, acteur politique, le pouvoir de Gitega

s'est engagé dans une voie unilatérale de qualification des crimes de 1972 qui ne profite aucunement au peuple burundais.

Le gouvernement burundais devait se tourner vers les mécanismes prévus par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation dont la CVR. Selon M. Sibomana, la prérogative de qualifier les crimes du passé reviendrait au tribunal spécial et son parquet.

Quant à Simon Bizimungu, secrétaire général du parti CNL, il serait plus difficile pour les Burundais eux-mêmes de qualifier les tueries que le pays a connues.

Pour lui, le Burundi a besoin de quelqu'un qui se tient au milieu et qui peut voir le crime qui a été commis. « C'est l'Organisation des Nations unies qui doit qualifier ces tueries après des enquêtes d'après la loi », a-t-il déclaré.

« D'abord, il faut se référer à

l'Accord d'Arusha. Ce dernier prévoit comment les choses vont être faites », indique Phénias Nigaba, porte-parole du Frodebu. Selon lui, c'est le seul document de référence qui fait foi et qui montre bel et bien la procédure ;

Quoi qu'il adviene, fait-il remarquer, le Burundi doit respecter et suivre les règles et la procédure que l'ONU utilise dans la qualification des crimes. « C'est incontournable, le Burundi doit respecter cette procédure », martèle M. Nigaba.

De son côté Kefa Nibizi, président du Frodebu Nyakuri, comme ces crimes de génocide ou de guerre sont commis par une partie de la population contre une autre composante, au risque que le pays soit accusé de travestir la vérité, l'implication de la communauté internationale est idoine. « Une plus-value, parce que cela le légitimerait davantage dans cette quête de la vérité ».

F.H.

Interview exclusive

Bernard Ntahiraja : « Les Burundais ont déjà confié la qualification des crimes de 1972 à la Communauté internationale »

D'après un docteur en droit et chercheur, la loi de 2003 portant répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité est sans équivoque. L'enquête et la qualification des crimes commis au Burundi depuis le 1er juillet 1962 jusqu'à la promulgation de cette loi relèvent de la Commission d'Enquête Judiciaire Internationale.

Qui peut qualifier un crime de génocide ?

Il existe une démarche judiciaire de qualification et une démarche politique, non pas de qualification, mais de reconnaissance. Les deux sont complémentaires. L'on oublie souvent que lorsque l'on parle du génocide, l'on parle avant tout d'une INFRACTION et non d'un phénomène politique vague aux contours imprécis.

Mais quel juge et quel politique ?

Excellente question. Commençons par la qualification, donc par la question : quel juge ? Lorsque la loi du pays le permet, le juge pénal interne est la première autorité habilitée à qualifier. Il nommera les faits et déterminera la responsabilité individuelle d'une personne déterminée. Cela se fait donc dans le cadre d'un procès pénal.

Lorsqu'il y a un juge pénal international compétent pour le cas en question, il pourra être saisi, généralement lorsque le système interne aura été défaillant. Les



deux ne pourront pas connaître du même cas successivement. La double condamnation est interdite (non bis in idem).

Dans l'ordre juridique international, il existe même une possibilité d'engager la responsabilité de l'Etat lui-même, sur un champ

non pénal. Ainsi, l'article IX de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, que le Burundi a ratifiée, donne le droit à n'importe quel Etat partie de saisir la Cour Internationale de Justice (CIJ) portant plainte contre un autre Etat par-

tie qui est en train de commettre le génocide contre une partie de son propre peuple ou qui ne prend pas des mesures suffisantes pour prévenir ce crime. C'est un mécanisme de solidarité humaine.

L'idée est que les Etats ne pos-

sèdent pas les composantes de leur population, fussent-elles des minorités (ethnique, religieuse, etc.). Ils ne pourraient donc pas s'en débarrasser, même lorsque cela les arrangerait politiquement.

Est-ce que ceci n'est pas de la pure théorie, excusez-moi, du « blabla » du droit international fait pour dormir dans les livres ?

Pas du tout. Dans l'actualité récente, un brave Etat africain, la Gambie, a porté plainte contre un Etat asiatique, la Birmanie, parce que celui-ci commettait/échouait à prévenir un génocide contre une minorité ethnico-religieuse dans ce pays, à savoir les Rohingyas.

Mais vous disiez, à propos du juge interne, qu'il faut que le droit national le permette. Est-ce possible que tel ne soit pas le cas ?

Malheureusement si. En droit burundais, par exemple, nous avons bien sûr des dispositions sur le génocide dans nos lois

pénales, mais elles nous sont inutiles pour la tragédie de 1972, tout comme d'ailleurs pour celle de 1993.

Comment cela ?

Le premier texte légal promulgué au Burundi parlant de génocide est la loi n°1/004 du 8 mai 2003 portant répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'article 32 de ce texte dispose que l'enquête et la qualification des actes de génocide, des crimes de guerre et des autres crimes contre l'humanité commis au Burundi depuis le 1er juillet 1962 jusqu'à la promulgation de cette loi seront confiées à la Commission d'Enquête Judiciaire Internationale.

Donc, le législateur burundais, suivant l'Accord d'Arusha, a décidé de confier la qualification des crimes de ces périodes troubles du passé aux Nations unies.

Le label "génocide" est alors indisponible au juge burundais qui aurait à connaître des crimes de 1972, de 1988, de 1993, bref de tout crime commis avant le 8 mai 2003.

Quid de la reconnaissance politique ?

La reconnaissance politique est possible. Elle aura cependant la fragilité de ne renvoyer à aucun acte judiciaire qui en renforcerait l'autorité morale. Ce ne serait cependant pas la première fois que cela arrive dans l'histoire.

Pour prétendre à une quelconque autorité morale, la reconnaissance politique d'un génocide doit résulter d'un mécanisme qui inspire confiance. L'on ne va plus dans cette direction lorsque l'on passe à côté de la voie voulue par les Burundais et exprimée, non seulement par le biais de l'Accord d'Arusha, mais aussi dans les consultations populaires sur la justice transitionnelle. Parce qu'il y a des questions qui surgissent immédiatement : pourquoi procède-t-on ainsi ? Pourquoi se fout-on des formes ? Que cache-t-on ?

Au fond, qu'a-t-on à opposer à ceux qui disent que c'est justement par peur de découvrir la vérité que l'on trace ses propres voies, non consensuelles ? N'est-ce pas pour faire valoir sa propre vérité, écrite d'avance ?

Vous parlez des différentes dates, pourquoi justement, d'après vous, il y a un focus sur 1972 ?

Je ne vais pas spéculer. Il faudra poser la question aux responsables du Sénat et de la CVR. Mais justement des autres



Opération militaire à Rumonge

dates, il faudra en parler. La principale personne-ressource du Sénat pour les conférences en train de se tenir en sait quelque chose, mieux que quiconque.

Pourriez-vous être plus précis !

Dans une autre qualité, celle de président de la République, M. Sylvestre Ntibantunganya a saisi les Nations unies pour enquêter sur l'assassinat du président Melchior Ndadaye et sur les massacres qui s'en sont suivis. Cette Commission, créée par le Conseil de Sécurité, a établi le rapport S/1996/682. Le Secrétaire Général des Nations unies a adressé ce rapport au président du Conseil de Sécurité en date du 25 juillet 1996.

Quel était le contenu de ce rapport ?

Ce rapport a détaillé le rôle du Commandement de l'armée de l'époque dans l'assassinat du président Ndadaye et de ses collaborateurs.

Mais il a également fait deux autres affirmations très importantes. La première est que les éléments de preuve dont elle disposait suffisaient à établir que « des actes de génocide ont été perpétrés au Burundi contre la minorité tutsie le 21 octobre 1993 et les jours suivants à l'instigation et avec la participation de certains militants et responsables hutus du FRODEBU, y compris au niveau des communes » (paragraphe 483 du rapport).

La deuxième affirmation était que « des éléments de l'armée et de la gendarmerie burundaise et des civils tutsis ont perpétré un massacre aveugle d'hommes, de femmes et d'enfants hutus. »

(Paragraphe 486 du rapport). Il va bien falloir que la CVR en dise quelque chose.

Quelle a été la réaction des acteurs politiques burundais ?

Ce rapport a suscité des réactions diverses au sein de la classe politique. Compte tenu du contexte politique dans lequel il est sorti (retour du Major au Buyoya au pouvoir par la force, sanctions régionales, timide début des négociations à Mwanza en Tanzanie, avant Arusha...), un consensus s'est dégagé entre politiciens pour ne plus en parler.

Il faut juste se souvenir du contexte politico-militaire de l'époque pour découvrir pourquoi le voile sur ce rapport arrangeait tous les acteurs majeurs de l'époque.

Ceux que le rapport ne pointait pas du doigt pour le génocide des Tutsi, il les indexait pour l'assassinat du président Ndadaye et des massacres dits de vengeance perpétrés contre la communauté ethnique Hutu.

Croyez-vous que la CVR et le Sénat se trouvent aujourd'hui au-dessus de cette mêlée ?

C'est ce que nous allons voir. Le président du Sénat dit qu'aucune période de l'histoire ne sera épargnée. Accordons-lui le bénéfice du doute et attendons.

On le jugera sur les actes, comme aurait dit le Prince Louis Rwagasore. Lorsque je dis "on le

jugera", je parle de lui personnellement, de la chambre qu'il dirige, de la CVR, des institutions dirigeantes en général.

Revenons à ce rapport de l'ONU, est-il toujours dans les tiroirs ?

Il faut relever un point de l'actualité judiciaire du Burundi. Dans son arrêt rendu dans l'affaire RPS 97 du 19/10/2020, plus connue comme « Affaire NDADAYE II », la Cour Suprême cite abondamment des extraits de ce rapport dans ce qu'il contient comme informations factuelles sur l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et surtout sur le déroulement de la nuit fatidique du 21 octobre 1993. Elle s'y base même pour condamner les officiers cités dans l'affaire. La Cour, ce faisant, cite bien sûr, le Ministère public.

Quelque chose cloche ?

Le gouvernement burundais a-t-il alors entériné le contenu de ce rapport ? Les institutions devant être présumées cohérentes, la déduction peut être raisonnablement faite.

Une prise de position explicite serait quand même la bienvenue. Si le gouvernement disait ne pas reconnaître ou rejeter le rapport alors que la Cour Suprême vient de l'utiliser dans l'affaire RPS 97, il donnerait une image pitoyable de lui-même. La position serait éminemment problématique.

On prend un rapport, on le met dans les tiroirs. Selon les besoins d'une certaine cause, on le reprend, mais uniquement pour en extraire des éléments utiles à sa cause politique et après, on va le renier pour tout ce qu'il peut avoir de politiquement dérangeant. Espérons que tel ne sera pas le cas.

Existe-t-il des avantages ou inconvénients selon que la reconnaissance vient d'une autorité nationale ou internationale ?

Les reconnaissances politiques nationale ou internationale ne s'excluent pas mutuellement. Au contraire. Elles se conditionnent et se complètent. Il y a plusieurs raisons derrière la nécessité d'une reconnaissance internationale.

Même lorsqu'un Etat a déjà renoncé - comme le Burundi malheureusement - à la solidarité internationale en vue d'obtenir justice, la reconnaissance nationale devra s'accompagner d'un mécanisme de réparation.

L'on voudra ré-analyser certains pans de l'histoire et donc vouloir accéder aux archives non disponibles au Burundi. L'on voudra demander des comptes à des acteurs étrangers, et même à des Etats qui auraient joué un certain rôle. Tout cela est inaccessible dans un processus à portes fermées.

Que faire alors ?

Le plus important, cependant, l'on ne doit pas se voiler la face, l'implication de la communauté internationale donnerait de la crédibilité à ce processus et le validerait aux yeux d'une partie des Burundais. Il ne faut pas banaliser cette considération.

Ce n'est pas que les Burundais croiraient excessivement ou exclusivement les Etrangers. Ce ne serait pas juste de voir la chose de cette manière. Ce n'est pas par démission que les négociateurs d'Arusha avaient voulu impliquer la communauté internationale dans les mécanismes de justice transitionnelle. C'était plutôt par souci d'impartialité.

Le propre des crimes comme le génocide, c'est justement de déchirer le tissu social, de faire que les différentes communautés ethniques ne se fassent plus confiance. Refuser de reconnaître cela, c'est se voiler la face et s'engager dans un processus qui est alors tout le contraire d'une recherche de la vérité.

Au final, que risque-t-on avec un processus qui ne prend pas toutes ces précautions ?

En se privant de tous les moyens permettant de rendre le processus crédible, on ratera l'objectif. C'est aussi simple. L'on aura perdu du temps, de l'argent, mais plus important que cela, l'on aura perdu une chance de nous réconcilier. En cristallisant et en scellant des faussetés ou des demi-vérités, le risque est même pire que du sur place dans la marche vers la réconciliation. L'on aura davantage divisé la société.

Propos recueillis par
Fabrice Manirakiza

Bilan

Liberté de la presse : un pas après un long recul

Quelques mesures du président Ndayishimiye ont suscité une lueur d'espoir par rapport à l'ouverture du paysage médiatique burundais. Néanmoins, pour un analyste, le pays a encore du pain sur la planche.

Vers la fin de l'année 2020, quatre journalistes d'Iwacu emprisonnés sont libérés après plus d'un an de détention. Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Thérance Mpozenzi et Egide Harerimana ont été libérés après avoir bénéficié d'une grâce présidentielle.

Ils célèbreront les fêtes de fin d'année dans leurs familles et Iwacu applaudira cette mesure. Fin janvier 2021, le président Evariste Ndayishimiye dans le cadre d'une rencontre avec les responsables des médias et des porte-paroles des institutions fera une annonce qui surprend tout le monde.

Il demande au Conseil national de la Communication d'engager des pourparlers pour que la question des médias suspendus depuis la crise de 2015 soit vidée. Pour le chef de l'Etat, il est urgent de trouver une solution aux différends antérieurs. Il faut alors que le CNC puisse s'asseoir avec les responsables des médias sous sanctions ou suspendus « afin qu'une solution soit trouvée et que le dossier soit clôturé ».

Le président du CNC annoncera, le mois suivant qu'à la suite d'une rencontre avec le directeur de la Radio Bonesha FM que cette station est autorisée à reprendre ses émissions après 5 ans de silence radio. « La mesure fait suite à la volonté exprimée par le chef de l'Etat de voir les médias fermés rouvrir. »

13 places gagnées

Du côté de la radio Bonesha, c'était la joie et la gratitude. C'est dans ce même mois de février que le bureau exécutif du Conseil national de la communication a annoncé dans un communiqué qu'il a pris la mesure de levée de la décision portant suspension de la rubrique « commentaire » du site www.iwacu.burundi.org du journal Iwacu » qui datait du 10 avril 2018.

Ce communiqué précisait que cette mesure « vient dans le cadre du prolongement d'une rencontre avec les responsables des médias tenue le 28 jan-

vier 2021 par le chef de l'Etat ».

A la même période, l'organe de régulation des médias burundais avaient indiqué qu'il allait voir les services techniques compétents pour que le site d'Iwacu « soit de nouveau accessible au Burundi », mais jusqu'aujourd'hui le « www.iwacu.burundi.org » reste inaccessible au Burundi.

Suite aux mesures du président Ndayishimiye, le Burundi gagnera 13 places sur le classement des pays par Reporter sans Frontière selon le niveau de liberté de la presse. Sur le classement du 20 avril 2021, le Burundi est alors classé parmi ceux qui ont enregistré la plus forte progression (147ème, +13).

Les médias ont aussi eu des promesses de financement. Interrogée sur le fameux fonds d'appui aux médias lors d'une visite au journal Iwacu en mars 2021, Marie-Chantal Nijimbere, ministre chargée des médias a révélé qu'il s'agit de 60 millions de francs burundais. Elle promettait que son ministère allait essayer de partager cette somme aux différents médias selon leurs besoins bien qu'elle regrettait que ce montant soit insuffisant.

L'autre montant qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, c'est la somme de 1.031.000 d'euros allouée au projet d'appui aux médias burundais financé par l'Union européenne, coordonné par la Fondation Hironnelle et La Benevolencija.

Un appui et des polémiques

Ce dernier appui créera des questionnements. Car, sur une centaine de médias burundais, seuls 11 médias ont été choisis pour bénéficier de ce projet au moment où les candidats malheureux se posaient des ques-



Libération des 4 journalistes d'Iwacu

tions sans réponse. Le chef de mission de la Benevolencija a expliqué que tous les médias ne remplissent pas les critères.

Au moment de signer les contrats, les responsables des médias se sont mis à se lamenter disant qu'il est incompréhensible que plus de 90 % du budget soit réservé aux séminaires de formation et aux échanges au moment où ces médias choisis ne se partageront que les 10% de ce montant : « Chaque média n'aura finalement que moins de 10 mille euros sur les deux ans et cet appui n'est pas structurel, c'est pour l'achat du matériel. On ne touchera même pas à cette somme, c'est le bailleur qui va acheter ce matériel », a regretté un des responsables de ces « 11 élus ».

Pour un analyste qui suit de près la liberté de la presse au Burundi, au bout d'une année de pouvoir

du président Ndayishimiye, le Burundi a fait un petit pas sur le terrain de la liberté de la presse. Mais, regrette notre source, il y a encore beaucoup de choses à faire. Car estime-t-il, elle a fait plusieurs pas en arrière ces dernières années.

Il revient sur la suppression de la dépenalisation des délits de presse au profit des peines de prison. « Il fallait qu'on revienne à cette disposition qui prévoit des peines d'amende, c'est une tendance générale dans les pays démocratiques ».

Pour lui, il faut voir d'où le pays est venu en matière de la liberté de la presse. Rappelant que Burundi occupait la 97ème position en 2003 sur le classement de RSF, il considère que le chemin est encore long pour espérer atteindre de nouveau ce niveau.

« L'accès équitable aux médias publics manque »

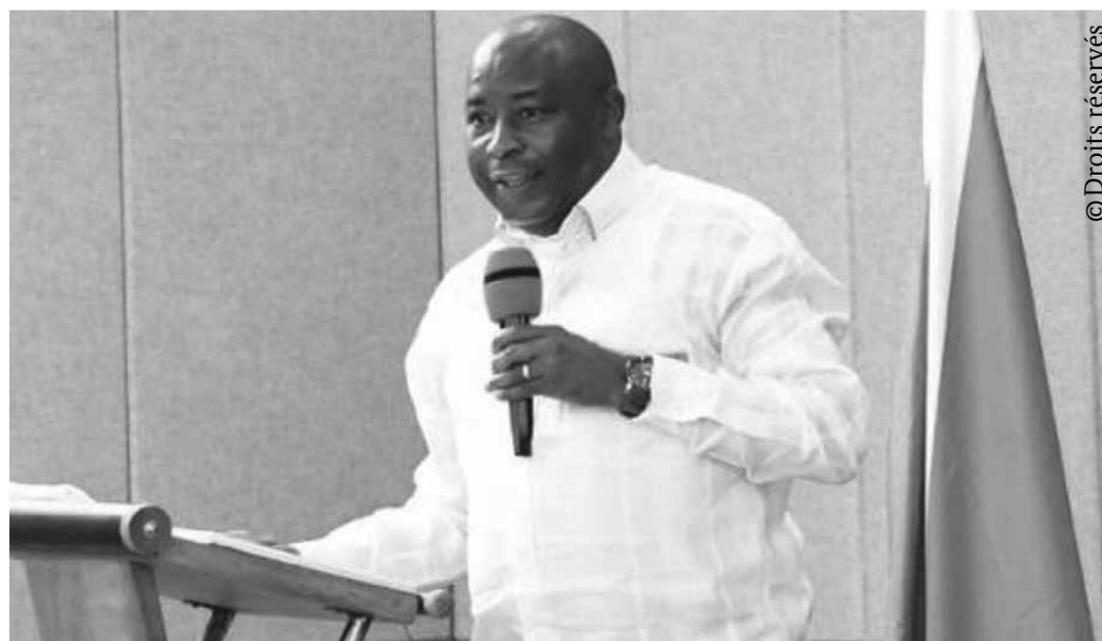
Cet analyste estime que le président de la République a pris une position de principe louable en réaffirmant son engagement pour une presse libre et responsable au mois de janvier.

Pourtant, il ne comprend pas pourquoi le CNC attend les ordres du chef d'Etat avant de jouer son rôle. Il trouve par ailleurs que le CNC ne joue pas encore son rôle d'assurer l'accès équitable des partis politiques, des associations et de tous les citoyens aux médias publics. « Les partis de l'opposition s'expriment rarement sur la radio-télévision nationale alors qu'elle fonctionne avec l'argent du contribuable ».

Notre source trouve en plus que les gens attendent que le gouvernement reste sur cette lancée en autorisant la réouverture de toutes radios internationales qui émettaient au Burundi. « Six ans de silence c'est trop pour un média », observe cet analyste féru de droit. Un autre geste salué par des observateurs du paysage médiatique burundais : la dernière mesure du CNC de lever les sanctions contre la BBC et le journal en ligne Ikirihoo.

Ces observateurs encouragent Gitega à permettre aux journalistes en exil de rentrer dans le cadre du rapatriement des réfugiés. Car s'expliquent-ils, leurs médias peuvent fonctionner alors que les poursuites judiciaires continuent pour les journalistes présumés coupables à l'instar de Bonesha FM.

Emery Kwizera



Le président Evariste Ndayishimiye lors de sa rencontre avec les responsables des médias et les porte-paroles des différentes institutions.

Bilan

Covid-19 : la menace reste pesante...

Il aura fallu l'investiture du président Ndayishimiye pour sonner la révolte. Une année après, les experts en santé publique saluent le pas déjà franchi. Toutefois, ils convergent à dire que des ajustements, notamment en matière de la sensibilisation, s'imposent.

En déclarant la pandémie, ennemi « numéro un » des Burundais, le chef d'Etat a compris l'urgence de la situation. Avec 5.082 cas de contamination et 8 décès liés au coronavirus recensés dans le pays depuis le début de l'épidémie, selon les données épidémiologiques officielles du site internet graphics.reuters.com du 15 juin, le Burundi figure parmi les bons élèves dans la lutte.

Seul apanage des politiques, au fil des jours, la position du gouvernement infléchira. « Plus d'omerta sur le nombre des personnes contaminées. Les chiffres collectés sont ceux publiés », confie un infirmier de l'hôpital militaire de Kamenge. « Une stratégie qui a permis de dédramatiser la maladie », salue K.N, expert en santé publique.

Avec un plan de riposte déjà opérationnel, le lancement de la campagne du dépistage massif « *Ndakira, sinandura kandi sinanduza abandi: (Je guéris, je ne contracte pas, ni ne contamine les autres, ndlr)* », le 7 juillet, jette les bases d'une lutte efficace contre cette pandémie.

La décentralisation étant le point majeur de ce pas franchi. Une semaine après, dans une conférence de presse, Dr Thaddée Ndikumana, ministre de tutelle s'empresse de rassurer. « Sur tout le territoire national, le dépistage devra se faire dans toutes les provinces ». Chose promise, chose due.

Le 17 juillet, en grande pompe, le dépistage à l'intérieur du pays débute. Loin de son habituel statisme, cet expert souligne le dynamisme et l'unité dans l'action qui a suivi la mise en œuvre de cette politique. « Certes, des défaillances ne manquaient pas, mais, le constat qu'il n'y a plus cette indolence. A tous les échelons, tout le monde se sent concerné. En témoigne, le comité national de lutte regroupant différents ministères ».

En froid avec l'OMS, pourtant, principal partenaire, la récente nomination du Pr Bah comme représentant de l'OMS, insuffle une nouvelle dynamique dans les relations quelque peu tendues avec cette institution.

En témoigne, l'aide octroyée par l'OMS et les autres partenaires opérationnels dans le cadre du projet Twiteho Amagara, le 21 juillet. « Un don qui devra couvrir tous les besoins de tous les districts sanitaires ».

En tout, 50 concentrateurs



La population a massivement répondu à la campagne de dépistage

d'oxygène, des équipements de protection individuelle pour le personnel (EPI) soignant, des produits ainsi que de consommables de laboratoire dont des réactifs et les écouvillons. « Un point positif », observe cet expert.

Parce qu'en évitant de faire cavalier seul, les autres partenaires ont compris que l'envie de collaborer est là. Comme conséquence, une avalanche d'aides, d'appuis affluera. Les derniers en date étant l'appui du fond mondial pour une riposte effective. Il s'évalue à 17.841.626 dollars américains.

Par rapport aux plaintes des patients déplorant la mauvaise organisation des dépistages à l'intérieur du pays, Dr Ndikumana tranquilliserait. « La population n'aura pas à se déplacer. Ce sont les unités de dépistage qui viendront les prélever dans les hôpitaux proches de leur ménage. Une fois le dépistage terminé, ces échantillons seront envoyés dans les laboratoires habilités pour dépistage ».

Des paroles jointes aux actes. Dans la foulée, en plus de la décentralisation, le dépistage grâce aux tests rapides semble effectif. Néanmoins, opine le spécialiste, avec la récente mesure de supprimer la quarantaine, le gouvernement se doit d'être vigilant. Allusion faite aux récentes pénuries de tests rapides observées début mai.

Besoin de sensibilisation

Bien que sur terrain, le gouvernement a fait feu de tout bois pour respecter des mesures barrières, à l'instar de sa décision de réduire le prix du savon, le prix de l'eau,...

A l'intérieur du pays, l'appari-



Les médicaments remboursables par la Mutuelle de la Fonction Publique sont passés de 1.255 à 826

tion de cas positifs cède peu à peu à une peur généralisée. Dans certaines provinces, les témoignages concordants font état d'une constante stigmatisation.

A cette stigmatisation s'en suit un harcèlement moral. Comme

conséquence, les cas suspects refusent de se faire dépister. Au plus vite, soutient à dire le professionnel de santé, une situation qui doit changer au risque d'éventuellement d'engendrer un effet domino. « Si une telle sit-



Le respect des gestes-barrière semble s'étioler

uation perdue, le risque c'est que même malade, la population ne vaudra pas se faire dépister ».

Avant d'insister : « Le respect des gestes-barrière ne doit pas être le seul apanage de l'Etat. La population doit faire sienne cette lutte ». Un clin d'œil, laisse-t-il entendre aux passagers des bus qui ne veulent pas porter de masques ou se laver les mains.

Ainsi, avec la récente décision de supprimer la quarantaine, ce professionnel de santé émet quelques doutes. « Pour décréter une telle mesure, le gouvernement, au préalable devrait avoir diligemment une étude. De la sorte, éviter tout éventuel désagrément ».

Un hôpital pour chaque commune, coûte que coûte

Avec 116 centres de santé déjà identifiés pour devenir des hôpitaux. Janvier 2021, c'était la date butoir fixée par le ministère de tutelle pour que chaque commune dispose d'un hôpital. Hélas, sur terrain, le constat est autre. « Un vœu qui ne doit pas rester pieu tant qu'il y a de la volonté », observe l'expert.

A cet effet, il estime que le gouvernement, surtout, les élus du peuple doivent s'impliquer. « Au moins, à la fin de leur mandat, ils auront de quoi se targuer. Sinon, à forcer d'attendre, les quatre ans passeront sans pour autant qu'ils s'en rendent compte ».

Parmi les autres plaintes des patients au cours de cette année qui vient de s'achever : la mutuelle qui a revu à la baisse la liste des médicaments qu'elle rembourse. Ils sont passés de 1.255 à 826.

Pour Sylvain Habanabakize, porte-parole du Cadre d'expression des malades du Burundi (Cemabu), une pilule dure à avaler pour les patients déjà dans le dur. « Si la Mutuelle a pitié de ses affiliés, qu'elle réduise le montant prélevé aux salaires de ses affiliés afin qu'ils aillent s'approvisionner à 100% dans les pharmacies privées. »

Dans l'optique de vider cette question, le spécialiste en santé publique conseille : « Sans détour, le projet de loi en matière de subvention des médicaments doit être débattu de nouveau. Sinon, les plaintes ne cesseront jamais ».

Hervé Mugisha

Bilan

Rendre Bujumbura propre

La propreté de la ville de Bujumbura, la réorganisation du système de collecte et de gestion des déchets ménagers, la stabilisation des rives de la Ntakangwa, ... Quelques réalisations dans le domaine environnemental durant la première année du nouveau régime. Il a géré aussi des catastrophes.

Le maire de la ville de Bujumbura, CP Jimmy Hatungimana, a donné, ce mercredi 16 juin, un ultimatum de sept jours à tous les propriétaires des constructions anarchiques. Il a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre de rendre la ville de Bujumbura propre.

Une poursuite d'une de ses priorités annoncées quelques jours après sa nomination consistant à démolir toutes les constructions anarchiques en mairie de Bujumbura : « Car, il faut respecter les bornes installées par l'urbanisme ».

Des boutiques, des kiosques, ... érigés sur les caniveaux d'évacuation des eaux pluviales sont les premières cibles de cette opération. Car, a-t-il motivé, des gens jettent des déchets, des eaux usées dans ces caniveaux. « Ce qui rend certains endroits sales et puants ».

Il a aussi interdit également aux gens de se soulager dans ces caniveaux ou sur les murs des clôtures. Il faut noter que certains endroits avaient été transformés en "toilettes" publiques.

Exemple du caniveau se trouvant devant la paroisse catholique de Saint-Michel ou sur certains parkings comme celui situé non loin des bureaux du Journal Ndongzi.

Des poubelles publiques sont installées dans les endroits de grand rassemblement du centre-ville, sur les parkings, etc. Dans les ménages, la collecte des déchets est réorganisée.

Ce qui est d'ailleurs déjà appréciée par les concernés. « Honnêtement, aujourd'hui, on ne se lamente pas. Les ramasseurs des déchets ménagers passent régulièrement. Mais, avant, ils pouvaient passer plus de trois mois voire plus sans venir collecter ces déchets.

Ce qui constituait une vraie menace sanitaire », confie Bernard, un habitant de Bwiza. Il



Une des poubelles publiques installées en commune Mukaza, zone Bwiza

les encourage à continuer sur la même lancée. Il ajoute que même la facture a été revue à la baisse.

Il faut signaler aussi que c'est pendant cette année, que jeudi a été institué comme journée de l'environnement. Et le projet de reboisement du pays "Ewe Burundi urambaye" s'est poursuivi. Etc.

Faire face aux catastrophes

Les travaux de stabilisation des berges de la Ntakangwa se sont poursuivis. Après Kigobe-Sud, le gouvernement du président Ndayishimiye a débuté septembre 2020, les travaux, côté Mutanga-Sud, à Mugoboka, zone Rohero, commune Mukaza.

Un chantier pour une période de trois mois. Ce qui a permis de sauver l'avenue Sanzu et beaucoup d'habitations qui étaient menacées d'effondrement.

Ces travaux de stabilisation des rives de la Ntakangwa étaient réalisés par la société EIS-EKA, sous le patronage du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) via le Ministère de l'Environnement, Agriculture et Elevage.



Le président Evariste Ndayishimiye rend visite aux déplacés des inondations du site dit SOBEL, à Maramvya

Suite aux crues de la rivière Rusizi, la montée des eaux du lac Tanganyika, Gatumba a été encore une fois inondée. Le site des déplacés des inondations qui était installé à Kigaramango, s'est retrouvé les pieds dans l'eau. Certaines zones riveraines du lac telles Kibenga dit rural, Kinindo, ... ont été envahies par les eaux.

La rivière Mpanda a débordé envahissant des ménages de Rukaramu. Le 17 mai, quatre membres du gouvernement ont effectué une descente dans ces endroits inondés.

Une occasion d'appeler à la solidarité : « Que cette situation désastreuse soit une occasion de renforcer la solidarité en vous aidant mutuellement dans le déplacement des biens matériels ou en partageant toutes les aides obtenues des bienfaiteurs, tout en sauvegardant la paix et la sécurité », a lancé, le ministre de l'Intérieur, Gervais Ndirakobuca., chef de la délégation.

Le 4 juin, le chef de l'Etat, Evariste Ndayishimiye a fait une visite dans le site des déplacés de Maramvya dit Sobel où sont

hébergés plus de 1.300 ménages victimes de ces catastrophes.

En plus d'une assistance, il leur a indiqué que le ministère en charge de l'intérieur est à l'œuvre pour leur trouver un autre endroit. Pour le président Ndayishimiye, la seule solution durable est le déménagement définitif de Gatumba.

Ce qui rejoint l'avis de beaucoup d'experts environnementaux. Quelques jours, c'est le tour du président de l'Assemblée Nationale, Daniel Gélase Ndabirabe d'arriver sur terrain.

Prévenir que guérir

« En fait, le gouvernement a déjà initié pas mal d'actions. Mais, la plupart des fois, c'est pour répondre aux problèmes posés », analyse Tharcisse Ndayizeye, environnementaliste. Ici, il évoque les réalisations pour secourir les victimes des inondations, des éboulements, de la montée des eaux du lac Tanganyika, etc.

Selon lui, à voir les moyens à la disposition de l'Etat, le gouvernement a fait de son mieux. « On voit qu'il délocalise les vic-

times, se bat pour leur trouver une assistance, réhabilite les maisons, les routes cassées ou fissurées, les ponts effondrés ou sous menace, etc. »

Mais, dans un contexte où les catastrophes sont récurrentes, il trouve que c'est nécessaire d'avoir une situation de base. Ce qui renvoie à l'identification des gens qui sont dans les zones dangereuses et à haut risque.

Ainsi, on peut définir les actions à faire catégorie par catégorie. Pour les actions qui dépassent les moyens de l'Etat, il propose de faire un plan de plaidoyer de mobilisation des fonds, etc.

Pour lui, vaut mieux prévenir que guérir. « Il faut qu'on parvienne à empêcher des gens à construire dans des zones inhabitables et à risques. » Et là, l'expert Ndayizeye appelle à l'application effective de la loi.

Il donne l'exemple de la zone tampon du lac Tanganyika : « Si on y avait empêché l'installation des habitations, des bars-restaurants, etc, les dégâts n'auraient pas été importants avec la montée des eaux du lac. Les gens n'auraient pas eu besoin de déménager pour se réfugier ailleurs ».

Planifier Bujumbura

Pour rendre la mairie plus résiliente, Jean-Marie Sabushimike, un expert en gestion des catastrophes, dit qu'il faut disposer des outils classiques connus de l'urbanisme. « Il y a d'abord le schéma directeur d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il est fondamental. Malheureusement, nous n'en avons pas aujourd'hui. Or, c'est un document hautement stratégique ».

Pour lui, c'est ce dernier qui peut définir les zones constructibles et celles non constructibles. Et il faut l'accompagner par ce qu'on appelle le plan local d'urbanisme.

« Ce qui sous-entend tenir compte de l'occupation des sols selon les spécificités de telle unité de paysage, avant de parler de l'agglomération urbaine dans son ensemble ».

Pour ce géographe et professeur d'Universités, chaque commune urbaine devrait avoir son plan d'urbanisme et celui de prévention des risques (PPR).

Il s'agit selon lui, d'un document montrant les zones à risques géographiquement et qui sont soumises à des risques soit naturels ou anthropiques : des inondations, des glissements de terrain, etc. « Les PPR aident la prévention des risques ou la gestion des catastrophes ».

Rénovat Ndabashinze

Bilan

Burundi-Rwanda : un rapatriement « spécial »

L'une des sources de tension entre les deux pays voisins, le rapatriement des réfugiés burundais au Rwanda a finalement eu son coup d'envoi le 27 août 2020.

Plus de 72 mille Burundais se sont réfugiés au Rwanda depuis la crise de 2015, dont plus de 60 mille au camp de Mahama. Leur rapatriement était auparavant problématique et l'une des sources de tensions entre les deux voisins. Le porte-parole du ministère de la Sécurité a parlé d'un « rapatriement spécial ».

La première vague de ce rapatriement a eu lieu le 27 août. 493 rapatriés, qui avaient fui les événements de 2015, la plupart,

ont été accueillis en grande pompe à la frontière burundo-rwandaise à Kirundo. Plusieurs personnalités burundaises avaient fait le déplacement.

C'est notamment le ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité sociale, Gervais Ndirakobuca, le président de la CNIDH, Sixte Vigny Nimubona et le ministre de la Santé, Thaddée Ndikumana.

L'engouement d'accueillir ces quelques centaines de Burundais attendus au poste fron-



Des rapatriés de Mahama à leur arrivée sur la frontière, en août 2020.

tière de Gasenyi-Nemba se lisait déjà à travers l'effectif des véhicules venus pour leur accueil. Le directeur général du rapa-

trierement, Nestor Bimenyimana, indique que le processus de rapatriement des réfugiés au Rwanda continue jusqu'aujourd'hui. Il

parle d'un convoi qui débarque chaque mercredi de la semaine, avec plus de 1.200 rapatriés depuis le Rwanda.

Les jeunes et les femmes à l'honneur

Le Programme d'autonomisation économique et d'emploi des jeunes (PAEEJ) avec un budget de 48 milliards de BIF vient d'être mis en place. C'est le fruit d'une retraite de deux jours à l'intention des jeunes intellectuels, lancée par le président de la République le 27 octobre 2020 en mairie de Bujumbura.

Cette retraite de deux jours avait pour mission de rassembler la jeunesse intellectuelle pour échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour le développement durable.

Le président Ndayishimiye avait promis, lors de cette retraite une enveloppe de plus de 40 milliards de BIF, sous forme de prêt à 0 % d'intérêt, aux jeunes qui réussiront à s'organiser notamment dans des groupements économiques des jeunes solidaires créés sur toutes les collines du pays.



Siège de la Bije à Gitega

Une banque des jeunes pour soutenir leurs projets

Longtemps attendu, cette banque d'investissement des jeunes

(Bije) a débuté ses activités le 6 janvier à Gitega. Ayant comme actionnaires l'Etat (15%) et les communes (85%), elle est ouverte

à tout jeune qui a un projet bien étudié et banquable, d'après le ministre en charge de la Jeunesse, Ezéchiel Nibigira.

D'après l'ADG de cette banque, Sixte Niyuhire, les jeunes éligibles au crédit ont un âge compris entre 18 et 35 ans.

Le taux d'intérêt est fixé à 7 % au moment où les banques commerciales pratiquent le taux d'intérêt créditeur compris entre 12% et 20%. Mais aucun jeune n'a obtenu jusqu'ici un crédit auprès de la Bije.

Pour l'autonomisation effective de la femme

La Banque d'investissement et de développement pour les femmes (BIDF) a été officiellement créée le 24 février 2021 à Gitega, lors de la première assemblée générale des actionnaires. Ces derniers sont les communes

avec 85% du capital et l'Etat avec 15% des actions.

D'après la ministre en charge du Genre, Imelde Sabushimike, la BIDF est une solution aux barrières imposées à la femme quant à sa participation effective à l'activité économique, en bénéficiant de l'accès aux facteurs de production tels que le capital, les intrants agricoles, le crédit bancaire, etc.

Cette institution bancaire va offrir des services financiers variés à ses clients en général et en particulier aux femmes organisées en entreprises, en coopératives et en association.

Cette banque est déjà sur place, à Gitega. Selon la directrice générale du Genre, elle est encore dans le processus d'agrément. Les activités réelles n'ont pas encore commencé.

Démolition des kiosques et désespoir de leurs propriétaires

La mairie de Bujumbura a procédé à la destruction des kiosques construits anarchiquement dans plusieurs quartiers de la ville. Une opération débutée le 26 janvier 2021 et qui a laissé des propriétaires désespérés.

Elle a visé les kiosques qui sont construits au-dessus des caniveaux d'évacuation des eaux usées et ceux qui sont bâtis dans des espaces publics. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'assainissement de la ville de Bujumbura pour rendre beaucoup plus praticables les rues urbaines.

Plusieurs propriétaires de ces kiosques démolis ont dénoncé une injustice car la construction de ces édifices commerciaux résultait des contrats signés entre eux et la mairie.

Les pertes économiques ont été énormes. Les victimes éprouvent de grosses difficultés à relancer leur business.

Les victimes ont dénoncé du deux poids deux mesures. Certains propriétaires ont parlé d'une injustice notoire qui a caractérisé cette opération. « Certains kiosques ont été épargnés ». Or, au lancement de cette opération, des autorités municipales disaient que tous les kiosques seront concernés.

Tout près du marché de Jabe, les kiosques qui bordent la 10ème avenue ont été tous fermés. Mais un mois après, d'autres stands restaient opérationnels à l'Ouest de ce marché alors qu'ils ne remplissaient pas les normes.



Démolition des kiosques dans la zone Buyenzi

Mukaza propre à tout prix

Sur décision de l'administrateur de la commune Mukaza, en mairie de Bujumbura, les habitants de la zone Rohero étaient tenus de paver devant leurs parcelles, depuis décembre 2020.

Le pavage de ces parcelles s'inscrit dans un vaste plan de salubrité et d'assainissement de cette commune du centre de Bujumbura. C'est dans l'objectif de mettre Mukaza à des niveaux standards des autres villes car, en plus de la sécurité et de la tranquillité, une ville se doit d'être propre », selon l'administrateur, Rénovat Sindayihubura.

Entre 5 à 10 millions de BIF est le coût pour pouvoir paver devant une parcelle. Cette mesure concernait surtout les parcelles qui donnent accès aux routes principales.

Une décision saluée par certains habitants de la commune. Pour une habitante de la zone Rohero, la ville doit être propre : « C'est une bonne décision, la ville doit être propre, quand il pleut, de la boue et des eaux stagnent devant nos parcelles ».

Pour les autres, non seulement le délai était court mais le pavage est très coûteux.



Les habitants de la zone Rohero doivent paver devant leurs parcelles.

Recensement des fonctionnaires et chômeurs

Le ministère de l'Intérieur a initié le recensement d'abord de tous les fonctionnaires de l'Etat puis des chômeurs au niveau national. Des recensements qui ont suscité polémique.

L'ethnie, le compte bancaire, l'appartenance syndicale... Le questionnaire du recensement des fonctionnaires, qui a débuté le 26 octobre 2020, a été remis en question. Les concernés ont parlé d'atteinte à la vie privée.

Les syndicats des travailleurs Cosybu, CSB et Cossessona ont dénoncé un recensement qui porte atteinte à la vie privée des fonctionnaires.

Pour le président de la Cosybu, Célestin Nsavyimana, demander au fonctionnaire à quel syndicat il appartient, s'il est satisfait ou pas, quels biens et sources de revenus dont il dispose... n'est pas normal.

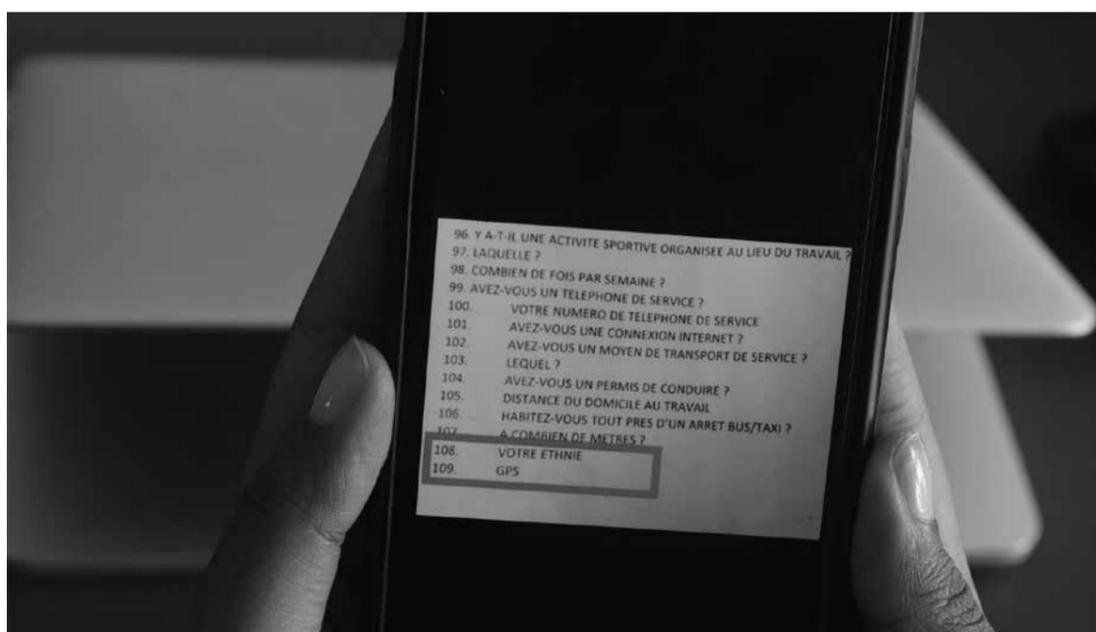
Il a affirmé que ces questions remettent en cause la vie privée

et la liberté syndicale. D'après lui, il s'agit de la violation des articles 19 et 37 de la constitution et les conventions 87 et 98 de l'OIT qui consacrent la liberté syndicale.

Un recensement des chômeurs défavorable ?

Débuté le 12 septembre, le recensement des jeunes chômeurs annoncé par le président de la République, Evariste Ndayishimiye, n'a pas tardé à être exécuté par le ministère de l'Intérieur. Plus de 300.000 jeunes ont été enregistrés par les communes, au niveau national.

Cinq mois plus tard, certains recensés ont été recrutés par les communes pour la perception des taxes. Mais le constat a été que plusieurs recrutés étaient des membres du parti au pouvoir. 9 sur 10 recrutés rencontrés dans les différents quartiers de la capitale ont affirmé être du parti CNDD-FDD.



La case ethnique du recensement des fonctionnaires a causé polémique

Interrogé, l'administrateur de la commune Ntakangwa, Ernest Niyonzima, a affirmé que le pre-

mier critère de recrutement des nouveaux percepteurs de taxes est d'abord ceux qui se sont

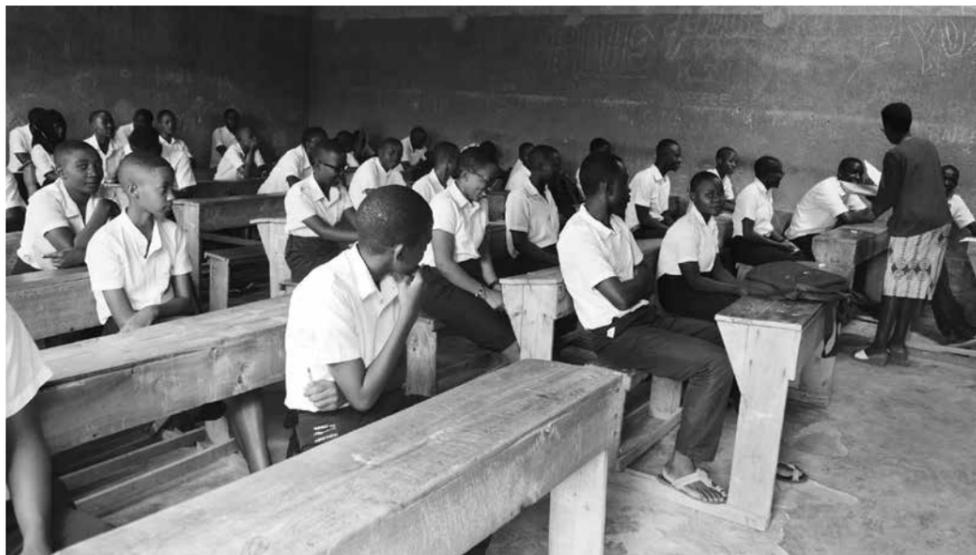
inscrits dans le recensement des chômeurs. « Nous avons choisi les meilleurs. »

Clarisse Shaka

ÉDUCATION

Bilan

Des examens communs polémiques



Des élèves du secondaire en train de passer l'examen.

La direction scolaire dans la municipalité de Bujumbura a décidé d'intégrer un nouveau système d'évaluation, en décembre 2020 : un examen unique par commune. En vue de décourager les vols des examens et détecter les enseignants qui n'avancent pas dans les programmes.

Les professionnels de l'éducation ont parlé d'une improvisation : « Pour l'Etat, c'est une bonne mesure, mais ce système est une énigme difficile à déchiffrer. »

Un préfet des études a estimé que l'Etat aurait dû considérer quelques points tels l'excellence recherchée par certains établissements, le pouvoir de l'enseignant sur l'élève, le manque de ressources humaines. « Une classe qui vient de passer deux mois sans le profes-

seur de Chimie, comment voulez-vous qu'elle soit évaluée au même titre que d'autres. »

Dans sa correspondance du 7 juin, le ministre burundais de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Dr François Havyarimana a pris la décision de suspendre ces évaluations communes ou en réseau pour les examens de 3ème trimestre de l'année scolaire en cours. C'est en attendant la mise en place d'un cadre légal y relatif.

Selon lui, cela fait suite au rapport de la commission nationale de l'Enseignement fondamental et post fondamental établi après une enquête effectuée dans tout le pays. C'est également après des échanges avec différents partenaires sociaux.

Retard du prêt-bourse et une vie misérable des étudiants de l'UB

L'information a choqué. Un étudiant de l'Université du Burundi serait mort de faim, le 20 avril. D'après les enquêtes, Iwacu a découvert une vie des étudiants minés par la faim et la précarité.

Joël Nindorera, étudiant dans la faculté d'histoire est mort par une maladie aggravée par des conditions de vie précaires. Une infirmière d'un centre de santé où il s'est fait soigner a dit qu'il était très anémique.

Comme la plupart des étudiants de l'Université du Burundi originaires de l'intérieur du pays, Joël vivait dans des conditions

minables à Kanyare, un des quartiers périphériques de la ville de Bujumbura.

Il habitait une chambre qu'il partageait avec 5 autres étudiants colocataires. Joël dormait sur un matelas de 0,90 cm avec son ami.

Leur alimentation était exclusivement composée de pâtes de manioc, de haricots, de légumes quelques fois, sauf pour les derniers jours du défunt où il mangeait des bananes. Le manioc et le haricot étaient fournis par les parents des jeunes étudiants.

Depuis le début de l'année académique en novembre 2020, les étudiants n'avaient pas encore

perçu leur prêt-bourse. Ce retard de prêt-bourse aggrave la précarité des conditions de vie.

« La plupart d'entre nous viennent de l'intérieur du pays, la somme de 180 mille francs burundais qu'on devrait avoir on ne l'a même jamais reçue. Cette somme devait nous permettre de payer le loyer, de manger et d'assurer nos besoins. On mange une fois par jour. Il nous arrive de passer deux jours sans manger », a témoigné un étudiant de la faculté d'histoire.

Le lendemain de la mort de Joël, les étudiants en histoire ont reçu leur prêt-bourse.



Des étudiants en masse devant la poste du campus Mutanga pour percevoir leur prêt-bourse.

Un pas remarquable mais encore du pain sur la planche

Le sociologue Patrice Saboguheba revient sur les grandes réalisations sociales du président Ndayishimiye et son gouvernement, les manquements et les solutions.

« Depuis son investiture, le nouveau chef de l'Etat s'est donné l'objectif de rapatrier le plus de réfugiés possible. Un pas significatif a déjà été fait sur ce point », observe le sociologue Patrice Saboguheba. Mais il faut encore plus d'efforts pour faire du Burundi un pays sans aucun réfugié à l'étranger, selon lui. « C'est l'idéal. »

L'autre réalisation importante est la mesure pour les retraités. Le président de la république a annoncé dans son discours d'investiture que la vie des retraités doit connaître un changement. Cette promesse du président vient d'être mise en œuvre. Désormais, les retraités vont recevoir la totalité du salaire qu'ils percevaient avant la retraite. « C'est une très bonne chose qui encourage toutes les couches de la population. Non seulement les retraités, mais aussi les fonctionnaires, leurs familles... »

Concernant le recensement des fonctionnaires et des chômeurs, cette mesure est en soi bonne si c'est réellement



pour connaître combien de fonctionnaires sont au travail. Car pour Patrice Saboguheba, il est

très important de connaître les vrais statistiques des fonctionnaires du pays et des chômeurs. « Notamment dans les coopérations bilatérales, les bailleurs ont souvent besoin de ces données. » Toutefois, ce qui est louche, c'est le fait de vouloir connaître l'ethnie des fonctionnaires. C'est carrément inutile, d'après lui. L'ethnie devrait intervenir dans les fonctions politiques.

Par ailleurs, l'Etat devrait initier aussi le recensement des jeunes diplômés, depuis la 9ème année, connaître les effectifs des diplômés à commencer par le certificat le plus bas.

Le sociologue relève aussi les activités de pavage dans la commune Mukaza qui est une très bonne initiative qui crée des emplois et qui contribue au développement de la commune.

Concernant la mesure de démolition des kiosques construits anarchiquement, le sociologue estime qu'il faut faire attention à ne pas mettre dans la faillite les commerçants.

Le faire avec plus de soin possible. « Car le devoir de l'Etat est de protéger les biens et les intérêts de la population. » Pour lui, le constat est que la mesure n'a pas été bien exécutée dans certains quartiers.

C.S.

Journal Iwacu

IWACU HEBDO

IWACU WEB RADIO

IWACU MAG

IWACU NEWSLETTER

IWACU ENGLISH NEWS

IWACU WEB TV

IWACU MU KIRUNDI

www.iwacu-burundi.org

www.iwacu-burundi.org



Région Centre

Gitega

Le ras-le-bol des ménages de la ville de Gitega

Une quittance communale d'assainissement fixé entre 2 mille et 15 mille Fbu pour chaque ménage et par mois dans la ville de Gitega sème un climat de mécontentement entre les ménages et les collecteurs des déchets domestiques. Pour les uns, c'est un impôt de capitation et pour les autres c'est un moyen déguisé de renflouer les caisses de la commune.

De notre correspondant
Jean Noël Manirakiza

Pour chaque ménage, boutique, bistrot et restaurant, le tarif est déjà fixé. Il faut s'acquitter des frais d'assainissement de la ville. Un simple ménage paie 2 000 fbu par mois, une boutique 5 000 fbu, un bistrot ou un restaurant est à 15 000 fbu. La population de la ville affirme que cette politique était nécessaire mais le problème c'est la façon dont les associations qui collectent les déchets ménagers se comportent sur place. Elles viennent comme des collecteurs d'impôts et menacent les habitants de payer l'argent tout de suite sous peine d'être emprisonnés. Selon les chefs de ménage, cette approche cache quelque chose de louche. Pour eux, une quittance pour chaque porte est injuste et sans explication. Il fallait d'abord examiner si toute personne qui habite dans la ville de Gitega produit des déchets ménagers ou pas. « Je ne comprends pas comment

ils veulent nous faire peur. L'assainissement de la ville est notre préoccupation, mais venir avec des quittances sans concertation comme si c'est une amende ou une dette est révoltant », indique Diomède qui affirme avoir payé les 2 000 Fbu sous des menaces. D'après lui, il n'y a pas de consensus avec ces associations qui se prennent pour une administration parallèle. Diomède n'est pas le seul à exprimer son ras-le-bol envers ces collecteurs des déchets domestiques. Brigitte est une femme qui à deux chambrettes qu'elle loue à des célibataires géographiques qui mangent au restaurant et amènent leurs habits chez le lavandier. En bref, ils ne rentrent que le soir pour dormir. A sa surprise générale, elle a trouvé chez elle, trois quittances pour elle et ses deux locataires.

« Comment faire payer quelqu'un qui ne produit pas de déchets. J'ai une seule poubelle qui reste toujours remplie à moitié. C'est du vol si c'est pour renflouer les caisses de la commune, je pense qu'ils devaient chercher d'autres moyens pour



Un ramasseur de déchets domestiques avec son chariot à moitié vide au quartier Yoba.

obtenir cet argent », déplore-t-elle. Plusieurs d'autres habitants de la ville de Gitega estiment que c'est une contribution forcée. D'autres disent que c'est un impôt de capitation déguisé.

« A quoi sert tout cet argent ? »

Il y a quelques mois, des associations pour collecter les déchets domestiques ont vu le jour mais leur travail était souvent décrié

par la population qui les accusait de s'enrichir sur leur dos. D'après certains, elles ne faisaient rien sauf pour collecter l'argent et laissaient les poubelles polluer l'air dans les quartiers. Les principales causes seraient la mauvaise gestion et l'inefficacité du système de collecte mis en place et l'indiscipline de la population. « J'ai une boutique devant laquelle je vends un sac de charbon de bois. Pour le moment, ils veulent que je

paie 5000 francs pour la boutique, 5000 pour ce charbon et 2000 pour la maison dans laquelle j'habite. C'est-à-dire 12 000 Fbu par mois alors que j'ai une seule poubelle », s'indigne Léonard. Quant aux tenanciers des bars et restaurant, ils se demandent si réellement celui qui a pris cette décision aurait d'abord analysé les bénéfices qu'ils reçoivent dans la mesure où beaucoup d'entre eux soutiennent qu'ils ne reçoivent plus de clients comme avant. Ils se demandent par ailleurs pourquoi ils payent pour les déchets mis dans les poubelles alors que des tas d'immondices restent visibles le long des artères principales, dans les quartiers. Autre constat, les sachets, les bouteilles en plastique et les autres déchets en plastique jonchent les rues et bouchent les caniveaux. « A quoi sert tout cet argent si ce n'était pas rendre la ville propre ? », s'interroge Hussein. Contacté, Abel Bizimana chef de SETAG (Service technique d'assainissement de Gitega) a promis de faire de plus amples explications prochainement.

Région Ouest

Cibitoke

Plus de 6 personnes tuées en moins de 2 semaines

Il s'observe une recrudescence des cas d'assassinats ces derniers jours dans les différentes communes de la province. Les mobiles de ces tueries échappent à l'administration. Une situation qui inquiète fortement les défenseurs des droits de l'Homme.

De notre correspondant
Jackson Bahati

Depuis le début de ce mois, 7 personnes ont déjà trouvé la mort dans des circonstances non encore élucidées. Le dernier cas remonte dans la nuit du 14 au 15 juin sur la sous-colline Runyanzari, colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina province Cibitoke où deux personnes ont été retrouvées mortes à l'intérieur de la maison. « Jusqu'à présent, nous ne savons pas les causes à l'origine de la mort de ces deux hommes qui étaient orpailleurs », indique un administratif à la base. Selon une autre source, une somme d'argent non encore connue a été volée au cours de ce meurtre.

Les informations sur place montrent que c'est la commune de Mugina qui détient le triste record où 4 corps sans vie y ont déjà été identifiés au cours de ces deux dernières semaines dont une femme. Selon une source, un point commun caractérise ces tueries dans cette commune. « Ces victimes avaient été égorgées ». Il n'est pas à exclure comme le précise la même source que des conflits familiaux pourraient occasionner des morts.

Au cours de la même période et dans la commune de Buganda, deux hommes et un autre dans la commune Rugombo ont été retrouvés morts sur les collines de Cunyu et Nyamitanga et Ruvumera. Le flou entoure toujours les mobiles à l'origine de ces meurtres.



La population en colère demande que les auteurs soient appréhendés et punis

Des morts
au quotidien

Les habitants des différentes localités de la province manifestent une peur panique suite à cette situation où il ne se passe aucun jour sans entendre une personne qui est tuée. « Nous constatons que les chiffres des personnes tuées sont en hausse ces derniers temps et nous demandons aux services habilités de mettre fin à cet état de chose », implore une habitante de Mugina.

Du côté de l'administration, celle-ci reconnaît avoir eu écho des cas d'assassinats depuis le début de ce mois. Des réunions de sensibilisations communautaires comme l'indique un administratif à visage découvert sont en train d'être menées pour tranquilliser la population. « Des enquêtes menées par les services de sécurité et de la justice pourront suivre pour savoir les vraies causes des meurtres », poursuit cette source sans plus de com-

mentaires. Les défenseurs des droits de l'Homme œuvrant dans région Ouest du pays quant à eux parlent de violation des droits humains allant jusqu'à ôter la vie aux paisibles citoyens.

L'un d'eux qui s'est exprimé n'a pas mâché ses mots et demande aux services de l'Etat de protéger la population. Pour lui, les comités mixtes de sécurité doivent pleinement jouer leur rôle en alertant chaque fois que de besoin sur tout cas suspect de causer l'insécurité.



Région Sud

Rumonge

Transfert des mineurs en conflit avec la loi vers Ruyigi

Une cinquantaine du centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi ont été transférés vers le centre de rééducation de Ruyigi. C'est la satisfaction chez les défenseurs des droits de l'enfant.

De notre correspondant
Félix Nzorubonyanya

Selon Raphaël Ndabazaniye responsable de ce centre 51 mineurs dont 27 condamnés et 24 prévenus ont été transférés ce mardi 15 juin vers le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi de Ruyigi. Cette décision a été prise par la direction générale des affaires pénitentiaires suite à l'effondrement du mur de ce centre intervenu au début du mois de mai de cette année suite aux pluies torrentielles. D'après Ndabazaniye, ces mineurs étaient depuis cette date hébergés dans la prison pour adultes de Rumonge, mais ils occupaient une cellule propre à eux. Le personnel du centre de Rumonge sera momentanément muté vers le centre de Ruyigi.

Les responsables des associations de défense des droits de l'enfant saluent la mesure car les mineurs ne doivent pas cohabiter avec les détenus adultes. Ils pourront continuer à être mieux encadrés au sein de ce centre car ils vont apprendre différents métiers en vue de préparer leur réinsertion et leur réintégration dans leur communauté une fois libérés. Ils demandent que la réhabilitation de ce mur puisse se faire rapidement afin de permettre à ces mineurs de regagner leur centre d'origine pour combattre la promiscuité qui s'observe au centre de transfert de Ruyigi.

Les familles inquiètes

Par ailleurs, ils demandent qu'il y ait un traitement des dossiers pénaux de ces mineurs en organisant souvent des itinéraires des



Les mineurs en conflit avec la loi de Rumonge, avec le matériel de couchage, en route vers le centre de rééducation de Ruyigi.

juridictions et des parquets. Ils saluent une grande avancée dans la protection et la promotion des droits de l'enfant au Burundi avec la construction de trois centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi dont ceux de Rumonge et Ruyigi pour les garçons et un autre centre pour les filles de Ngozi. Les familles de ces mineurs transférés craignent une lenteur dans le traitement des dossiers et la suspension de

la formation en métiers pour leurs enfants dans la mesure où le matériel avec lequel ils se servaient est resté au centre de Rumonge. Certaines vont parcourir de longues distances pour rendre visite à leurs enfants à Ruyigi. Leurs enfants auront de la peine à s'adapter au climat et à l'alimentation dans cette région de l'est du Burundi. Pour toutes ces raisons, elles demandent à la direction générale des affaires

pénitentiaires de construire rapidement le mur détruit pour que leurs enfants regagnent leur centre d'origine.

Signalons que le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi de Rumonge a été construit en 2015 par le gouvernement du Burundi avec l'appui financier de l'Unicef et ce centre a ouvert ses portes en décembre 2016.

ANNONCE



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RENOUELEMENT DU REPERTOIRE DES FOURNISSEURS DES BIENS ET SERVICES DE LOUVAIN COOPERATION

Dans le cadre du renouvellement de son répertoire des fournisseurs de biens et services à BUJUMBURA, BUBANZA, CIBITOKI, NGOZI, MAKAMBA, MUYINGA, KAYANZA et KARUSI, L'ONG Louvain Coopération lance un appel à manifestation d'intérêt. Les domaines concernés et les documents à fournir peuvent être retirés au Bureau de la Direction Nationale de Louvain Coopération à Bujumbura, Quartier Rohero 1, Avenue Muyinga n°38 tous les jours ouvrables, de lundi à jeudi de 08h00' à 12 h00' et de 14h00' à 17h00' et vendredi de 08h00' à 13h00'.

Louvain Coopération rappelle aux prestataires et fournisseurs qui travaillent déjà avec elle, qu'ils devront renouveler leurs dossiers.

La date limite de soumission est fixée au vendredi 09 juillet 2021 à 11h00'.



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

INVITATION A SOUMISSIONNER : N° RFP/ HCR/BU/002/2021

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE NETTOYAGE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 28/06/2021 12 :00 hrs

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Burundi invite, par le présent Appel d'Offre, les soumissionnaires désireux à concourir pour la fourniture de service de Nettoyage des bureaux et entretien des espaces verts des bureaux du HCR et des autres agences des Nations Unies à Bujumbura à présenter leurs offres sous pli fermé :

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre toute demande de clarification à l'égard de cet appel d'offres par e-mail à l'adresse électronique suivante : teboh@unhcr.org mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, **avant Le 24/06/2021**. Les soumissionnaires retenus seront invités à maintenir leurs prix pour la durée du contrat.

Les documents exigés en matière de qualification sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres et peuvent être obtenus auprès du bureau du HCR Bujumbura les jours ouvrables de **8h00 à 16 h00**.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28/06/2021 à 12 h**. Les offres reçues après ce délai accordé ne seront pas considérées.

**UNHCR Burundi ; Avenue du Large, no.78 KININDO
B.P: 307 Bujumbura/ Burundi ;Tel contact : +257 22 223245**

Salon industriel 3^{ème} édition : Des résultats atteints à 80%

Judi le 10 juin 2021, l'Association des Industriels du Burundi-AIB a organisé un atelier de restitution des résultats d'évaluation d'impact du troisième salon industriel réalisé par l'agence Concept-Plus. Les résultats atteints lors de ce salon s'évaluent à 80%.

Le Salon industriel du Burundi est un grand événement industriel. La troisième édition du Salon Industriel avait eu lieu du 17 au 19 décembre 2020 à l'hôtel Club du Lac Tanganyika sous le thème : « *Industrie, facteur incontournable du développement économique* ». Des résultats atteints à 80% ; l'Association des Industriels du Burundi-AIB est fière de cette réussite.

Selon Honorable Olivier Suguru, président de l'AIB, le premier objectif est la visibilité qu'on donne aux industries du Burundi pour faire connaître leurs produits fabriqués. C'est aussi une opportunité offerte aux industries pour échanger des expériences en rapport avec les technologies qu'elles utilisent. C'est également l'implication des coopératives de production qui sont le maillot de base pour produire et acheminer les matières premières dans les industries.

Honorable Olivier Suguru fait savoir que c'était une occasion pour redynamiser le comité national de Doing business pour assainir le climat des affaires. « *Mais nous allons aussi continuer à regarder et analyser ensemble les recommandations pour en tenir compte lors du salon que nous organiserons avant la fin de l'année 2021* ».

Selon prospère Niyoboke, le consultant qui a fait cette étude d'impact, le monitoring et l'évaluation des activités d'avant, pendant et après le salon industriel ont permis de conclure à l'efficacité de ce salon. Pour lui, plusieurs entreprises industrielles et des coopératives ont exposé leurs produits et services afin d'améliorer leur visibilité. Les débats thématiques ont été clôturés par un panel de haut niveau et ont permis également aux différents intervenants de se s'imprégner des grandes innovations et les défis à relever dans ce secteur.

Marc Mbasha, rapporteur du troisième salon industriel a précisé que le salon industriel de 2020 était un rendez-vous qui revêtait une importance particulière. Il témoignait non seulement du dynamisme des industries et des entreprises mais aussi de la vigueur des coopératives burundaises. Les panelistes ainsi que l'audience présente ont échangé sur le thème : « *Quelles problématiques du développement industriel et quelles solutions*

pour l'industrie burundaise » et d'autres thèmes comme : Concurrence déloyale, contrefaçon, commerce illicite : obstacles au développement industriel et économique/ Industrie, facteur incontournable de développement économique/ Climat des Investissements en Afrique de l'Est en général et au Burundi en particulier/ Le développement industriel, un moyen de lutte contre le chômage/ L'industrie burundaise face au covid-19.

D'autres comme : Quelles sont les conséquences à l'économie nationale, son impact à l'industrie et quelles sont les solutions pour la relance rapide de l'industrie ?/ Régime de remise des droits aux industries. Cadre légal et les procédures/ L'industrie et l'autonomisation des agriculteurs/ La libre circulation des personnes, biens et services au sein de l'EAC : quelle est la situation actuelle ? Toutes ces thématiques reviennent à souligner la nécessité de développer le secteur industriel avec l'implication de tous les intervenants.

De plus, explique-t-il, les industries ont un rôle important d'œuvrer pour l'intégration de ces agriculteurs dans le développement du pays par la chaîne de valeur agricole. « *C'est important aux Industriels de concilier l'amélioration de la productivité agricole, la modernisation des infrastructures de base, la création d'emplois pour la Jeunesse et la*



Pour Olivier Suguru, les résultats du Salon industriel 3^{ème} édition s'évaluent à 80%.

préservation des écosystèmes pour développer le secteur industriel afin de lutter contre le chômage au niveau national ».

Des coopératives à l'honneur

Pour Honorable Olivier Suguru, président de l'AIB, l'implication des coopératives dans le salon industriel est une innovation dans l'histoire de ce salon. C'était dans le but de promouvoir leurs transactions dans le secteur industriel. Ce qui était nouveau. « *C'est l'implication des coopératives de production qui sont le maillot de base pour produire et acheminer*

les matières premières pour les industries ».

Cette opportunité a été saluée par les coopératives. Pour certaines, ce salon a été une occasion de rencontrer les meilleurs banques ainsi que les grands investisseurs. « *C'était un grand honneur pour nous les coopératives de nous*

« C'était un grand honneur pour nous les coopératives de nous asseoir avec les grands industriels et investisseurs pour échanger des idées. »

asseoir avec les grands industriels et investisseurs pour échanger des idées. Ce fut une bonne occasion de faire des connaissances avec les meilleures banques, les grands investisseurs. Cela nous a montré que l'on va augmenter notre production et avoir le marcher d'écoulement », s'est réjoui Gilbert Citegetse,

représentant de la coopératives Koradukore

Pour lui ce salon industriel a eu un impact positif. Il parle notamment de la visibilité de ces coopératives travaillant dans l'agroalimentaire. Il indique qu'après le salon industriel, le ministre en charge de l'agriculture est venu visiter leurs champs de culture pour se rendre compte de nos activités et les encourager.

Même sentiment de satisfaction chez Juma Omar Icoyitungiye, chargé des projets philanthropiques à la coopératives CODEA Turashoboye. Il salue une bonne occasion de pouvoir exposer leurs produits. « *Nous avons eu la chance de connaître comment les autres travaillent afin de nous en inspirer. C'est surtout comment sortir de la clandestinité, de l'informel pour travailler dans le formel. C'était la première fois. C'était une joie intense d'y participer* ».

Selon le président de l'AIB, malgré les résultats satisfaisants, un pas reste à franchir. « *Ce salon a démontré qu'il y a pas mal de défis. Ce sont ces défis que nous allons essayer de relever pour développer le secteur industriel. Il s'agit notamment de l'innovation actuellement qui est le développement et la valorisation des chaînes de valeur où chaque intervenant doit jouer son rôle* », a indiqué Honorable Olivier Suguru.

Pour lui, ces intervenants sont notamment les coopératives qui produisent les matières premières transformées dans les industries, les industries qui doivent réinvestir pour développer leur unité de transformation ainsi que les commerçants qui doivent vendre pour acheminer les produits sur le marché local ou régional et international par l'exportation.



Des participants à l'atelier de restitution des résultats d'évaluation d'impact